



Rapport annuel développement durable

→ 2021

SOMMAIRE

p4

La Métropole Européenne de Lille

p6

Le rapport annuel développement durable, un outil d'analyse globale et d'aide à la décision

p8

Nos ambitions

AMBITION N° 1

Accélérer la transition énergétique vers une Métropole neutre en carbone d'ici 2050

AMBITION N° 2

Construire une Métropole résiliente au changement climatique en améliorant la qualité de l'air

AMBITION N° 3

Une Métropole solidaire permettant à tous de bénéficier de la transition écologique

p42

ANNEXE 1 - Analyse de la qualité de l'air en 2021

p44

ANNEXE 2 - Analyse du budget climatique appliquée au compte administratif 2021

ÉDITORIAL

Damien Castelain
Président de la Métropole
Européenne de Lille

Audrey Linkenheld
Vice-Présidente de la Métropole
Européenne de Lille en charge du
Climat, de la Transition Écologique
et de l'Énergie



Après une année 2020 très singulière du fait de la crise sanitaire, la MEL a su tirer profit de l'année 2021 pour, tout d'abord, se doter d'un nouvel organe de gouvernance (le Haut Conseil Métropolitain pour le Climat), ensuite poser les bases de sa nouvelle stratégie et, enfin, continuer à mettre en œuvre les projets engagés.

Ainsi, de nombreuses politiques publiques ont fait l'objet de délibérations stratégiques déclinant de manière concrète et opérationnelle les ambitions du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) adopté en février 2021. Celles-ci se matérialisent à l'échelle métropolitaine : politique cyclable, électromobilité, marche, renforcement des trames écologiques, reconquête des cours d'eau, économie circulaire, développement des énergies renouvelables...

Mais aussi à l'échelle locale, avec les contrats de projets (conclus entre la MEL et les communes) et leur volet climat, qui symbolisent l'essaimage des actions au plus près des citoyens de la MEL.

Parallèlement, malgré les aléas de la crise sanitaire, plusieurs projets d'aménagement ont connu des avancées significatives : la Lainière de Roubaix, la poursuite de la réhabilitation de la friche Fives Cail Babcock à Lille, le renouvellement des quartiers prioritaires, comme Concorde à Lille... Les projets de réhabilitation du patrimoine de la MEL ne sont pas en reste avec, notamment, la reconfiguration de l'unité territoriale Lille-Seclin.

Les élus et agents métropolitains se sont mobilisés pour engager les 42 actions du PCAET 2021-2026, et un premier avancement annuel a été présenté. En effet, l'ensemble des actions inscrites au PCAET fait l'objet d'un suivi rigoureux. Celui-ci est d'autant plus primordial que nous constatons, année après année, l'accélération du réchauffement climatique, ainsi que l'intensification des événements climatiques extrêmes : à six semaines d'intervalle, les tempêtes Eunice et Franklin ont mis à terre plus de 160 arbres remarquables du territoire ; la ressource en eau reste par ailleurs sous tension après plusieurs années consécutives de sécheresse...

Concomitamment au suivi des actions, une évaluation à mi-parcours du PCAET sera publiée en 2024. Elle permettra d'ajuster le programme

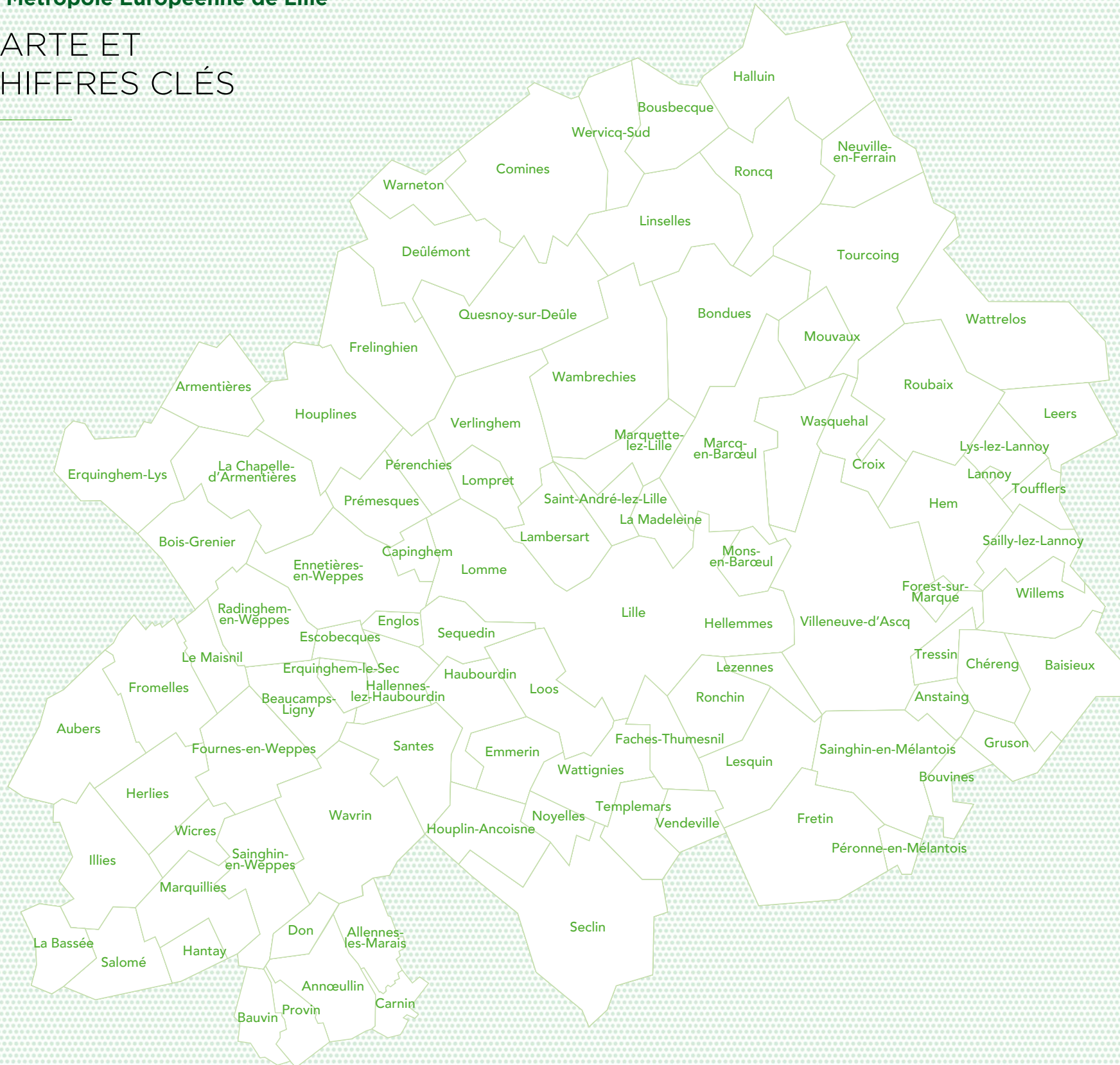
d'actions voté en 2021, eu égard notamment à la conjoncture économique et aux événements géopolitiques internationaux. En effet, les différentes crises traversées depuis deux ans mettent sous tension nos systèmes productifs et alimentaires, et contribuent significativement à la flambée des prix de l'énergie... Par ailleurs, les pénuries sur les matières premières nous incitent fortement à éviter les dépenses non indispensables,

à maximiser les efforts de sobriété, à mieux valoriser nos déchets, à limiter nos consommations d'énergie fossile. ■

De nombreuses politiques publiques ont fait l'objet de délibérations stratégiques déclinant de manière concrète et opérationnelle les ambitions du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) adopté en février 2021.

La Métropole Européenne de Lille

CARTE ET CHIFFRES CLÉS



95
↳ communes

1 174 273
↳ habitants

4^e
↳ Métropole la plus peuplée de France

1 903 M€
↳ de budget en 2021

3 016
↳ agents au 31 décembre 2021

19
↳ domaines de compétences

LE RAPPORT ANNUEL DÉVELOPPEMENT DURABLE,

UN OUTIL D'ANALYSE GLOBALE ET D'AIDE À LA DÉCISION

Depuis 2010, la loi sur l'engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, impose aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants de rédiger un Rapport Annuel de Développement Durable (RADD).

Ce rapport doit comporter, d'une part, un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, et d'autre part, le bilan, au prisme du développement durable, des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. Il s'agit donc d'identifier les enjeux de développement durable auxquels est confrontée la collectivité et de proposer des pistes d'amélioration des politiques publiques, au regard de ces enjeux.

Le RADD doit être présenté aux élus en amont de l'adoption du budget. En ce sens, il a vocation à jouer le rôle d'outil d'aide à la décision pour les élus dans la définition de politiques permettant de répondre, à l'échelle de la collectivité, aux défis globaux du développement durable.

Par ailleurs, le RADD constitue un outil de communication entre la collectivité et les habitants, et doit permettre d'informer la société civile sur les actions entreprises par la collectivité en matière de développement durable.

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 précise le contenu attendu du RADD, au regard des cinq finalités du développement durable définies par le code de l'environnement.

- **LUTTER**
contre le changement climatique
- **PRÉSERVER**
la biodiversité et protéger les milieux et les ressources
- **PERMETTRE**
l'épanouissement de tous les êtres humains
- **ASSURER**
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- **FONDER**
les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Ces cinq finalités concernent aussi bien la protection de l'environnement que la dimension sociale et économique des politiques, et rejoignent les ambitions du PCAET adopté par la MEL en février 2021. Le RADD se veut ainsi, dans l'esprit du législateur, un outil d'analyse globale et transversale des politiques territoriales.



NOS AMBITIONS

Suivi de la mise en œuvre des actions inscrites au PCAET 2021-2026 et/ou cohérentes avec ses ambitions

AMBITION N° 1

Accélérer la transition énergétique vers une Métropole neutre en carbone d'ici 2050

AMBITION N° 2

Construire une Métropole résiliente au changement climatique en améliorant la qualité de l'air

AMBITION N° 3

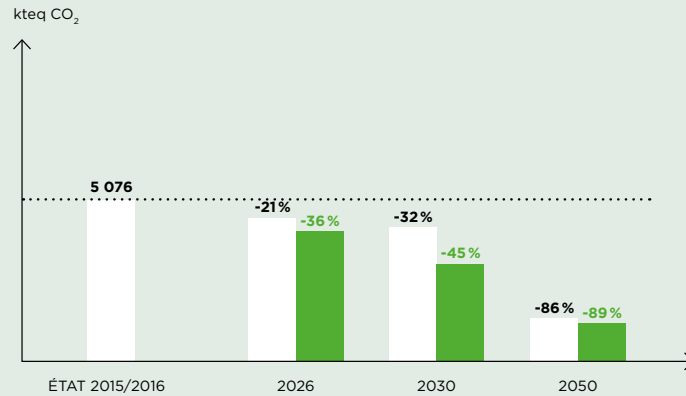
Une Métropole solidaire permettant à tous de bénéficier de la transition écologique

AMBITION N° 1

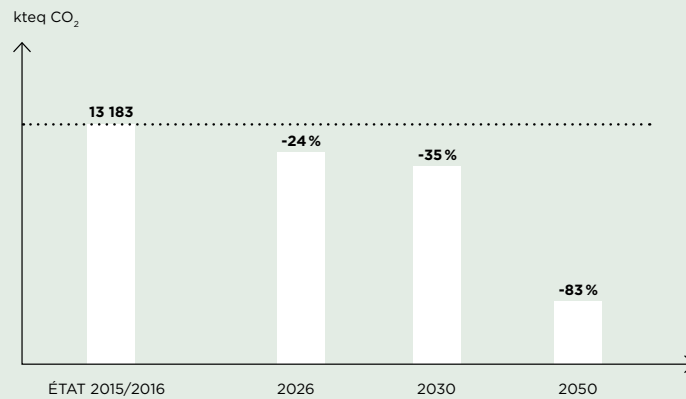
Accélérer la transition énergétique vers une Métropole neutre en carbone d'ici 2050

Rappel des objectifs du PCAET en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable.

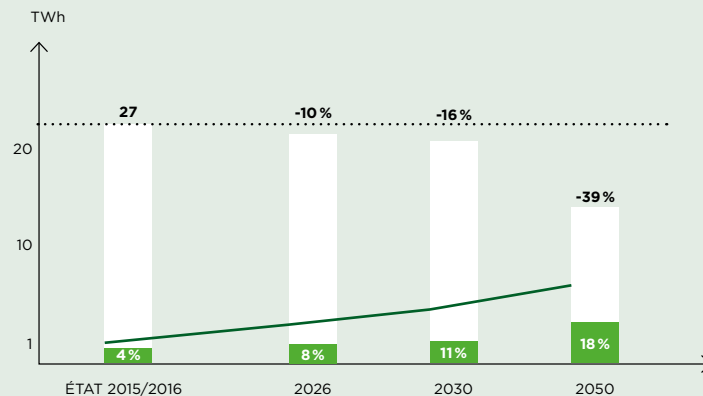
■ Émissions de GES (scopes 1 et 2)
■ Par rapport à 1990



■ Empreinte carbone (scopes 1, 2 et 3)



■ Consommations d'énergies
■ Production d'EnR
■ Part d'EnR produites localement dans la consommation



PRIORITÉ N° 1

IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

La transition énergétique passe à la fois par la réduction de la demande en énergie (sobriété), par une meilleure efficacité énergétique des équipements publics ou industriels et par un recours accru aux énergies renouvelables. Pour réduire les consommations d'énergie du territoire, notamment d'origine fossile, et améliorer son autonomie énergétique, la MEL met en œuvre une stratégie de développement des réseaux de chaleur, en les approvisionnant le plus possible par des sources d'énergie locales (biomasse, incinération des déchets ménagers, récupération de chaleur fatale). Cet approvisionnement local permet de stabiliser la facture énergétique des habitants du territoire et de réduire la dépendance énergétique du territoire par rapport à des marchés internationaux d'énergie fluctuants.

LA FERMETURE DE LA CENTRALE AU CHARBON DU MONT DE TERRE

C'est une avancée majeure dans la transition énergétique de la MEL : la centrale au charbon du Mont de Terre s'est arrêtée le 18 janvier 2021. Cette cessation marque un tournant vers une énergie plus verte, mais aussi une amélioration de la qualité de l'air sur le territoire métropolitain, et singulièrement pour la Ville de Lille.

Longtemps attendu, cet arrêt est le résultat d'une modernisation de l'installation en plusieurs étapes. Historiquement, le Mont de Terre a tout d'abord permis de centraliser sur un seul site la production de chaleur qui était auparavant répartie sur 150 petites chaufferies. L'ensemble du réseau de transport de chaleur a permis de couvrir une grande partie de la ville, et notamment des bâtiments publics et privés, ainsi que des logements sociaux.

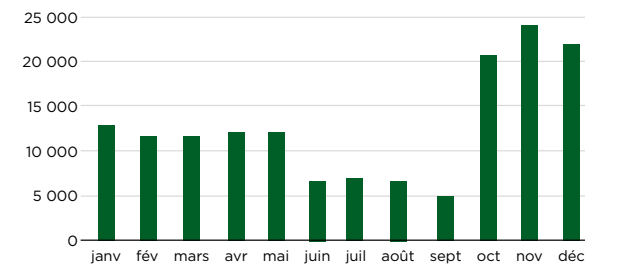
Les années 2000 ont marqué un nouveau palier dans la modernisation du site qui, tout en produisant de l'électricité, a complété son mix énergétique par l'installation d'une cogénération au gaz, réduisant la part du charbon et fournissant ainsi aux Lillois une énergie à un prix très compétitif, notamment pour les foyers les plus modestes.

Le recours à une énergie locale et durable, par le raccordement au Centre de Valorisation Énergétique (CVE) d'Halluin qui incinère les déchets ménagers de la Métropole, concrétise la dernière étape de cette transition.

MONTÉE EN PUISSANCE DE L'AUTOROUTE DE LA CHALEUR

Le réseau de chaleur est monté en puissance tout au long de l'année 2021 pour atteindre son régime nominal durant la saison de chauffe 2021. À titre d'illustration, le réseau lillois Résonor absorbe désormais 40 MWh de chaleur au niveau de la station d'interconnexion du lycée Pasteur. Cela permet de passer au-dessus du seuil de 50 % d'énergie renouvelable et de récupération, et ainsi de faire bénéficier les usagers concernés d'une TVA réduite.

Chaleur du CVE à Résonor - 2021 (MWh)



→ **Avancées 2022**

- Poursuite des études liées à la création du réseau de chaleur sur Tourcoing.
- Classement des réseaux de chaleur de Roubaix et Mons-en-Barœul conformément au décret n° 2022-666.
- Délibération votée le 24 juin 2022 permettant d'interconnecter les réseaux de chaleur de Villeneuve-d'Ascq, Mons-en-Barœul et Lille, afin d'améliorer le mix énergétique global.

PRIORITÉ N° 2

RÉDUIRE L'IMPACT CLIMATIQUE DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS

Le secteur des transports joue un rôle clé pour atteindre les objectifs du Plan Climat car il est très émetteur de gaz à effet de serre (40 % des émissions du territoire), de polluants atmosphériques, et très consommateur en énergie (25 % des consommations du territoire). Le développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle (transports en commun, marche, vélo, autopartage, covoiturage) et de nouvelles sources de motorisation (véhicules hybrides ou électriques) constitue un levier d'action important.

DÉMARRAGE DE L'ÉTUDE DE PRÉFIGURATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

En matière de développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R), le scénario retenu dans le Plan Climat Air Énergie Territorial de la MEL s'inscrit dans un changement d'échelle avec une production locale d'EnR&R de 11 % des consommations d'énergie finale en 2030 contre 4% en 2016. Pour atteindre cet objectif ambitieux, une accélération significative du développement de l'ensemble des filières est nécessaire et tous les acteurs du territoire sont concernés (habitat, communes, entreprises et industrie, monde agricole, particuliers). Pour ce faire, la MEL ambitionne de mettre en œuvre début 2023 un Contrat d'Objectif Territorial de développement des énergies renouvelables (COT EnR).

Déployés par l'ADEME, ces contrats visent à développer, sur une période de trois à six ans et sur un territoire défini, un ensemble de projets d'énergies renouvelables issues de plusieurs filières (bois énergie, géothermie, chaleur fatale, solaire thermique...). Il s'adresse à tous types de porteurs de projets (bailleurs, exploitants agricoles, entreprises, aménageurs, industries, communes...), hors particuliers. Il offre à ces porteurs un accès facilité à des services d'ingénierie et d'animation territoriale, et à des financements, deux des clés pour permettre la concrétisation des projets.

Pour concevoir ce contrat d'objectif, une étude de préfiguration a débuté en octobre 2021 avec l'assistance du groupement Axenne/Auxilia. Elle a consisté à :

- analyser le contexte énergétique du territoire et les filières énergétiques à valoriser ;
- établir un plan de mobilisation des acteurs du territoire qui permettra d'identifier les projets à inclure dans le contrat.

UNE STRATÉGIE EXPÉRIMENTALE DE L'HYDROGÈNE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION SE DÉSINE SUR LE TERRITOIRE

Actuellement, la grande majorité de la production d'hydrogène (H₂) est d'origine fossile. Dans une trajectoire de transition énergétique, la production d'hydrogène via une électricité bas-carbone est identifiée comme un levier important, notamment pour la mobilité lourde (transport logistique et de voyageurs). Sur le territoire de la MEL, les études réalisées en 2021 démontrent que les conditions semblent favorables à l'émergence d'un tel écosystème. En outre, celui-ci s'inscrit pleinement dans le cadre de l'ambition du Plan Climat Air Énergie Territorial visant à accélérer la transition énergétique pour une Métropole neutre en carbone d'ici 2050.

À ce jour, les 450 bus dont la MEL est propriétaire disposent déjà d'une motorisation au gaz naturel et présentent des performances indéniables en matière d'exploitation, d'impact sur la qualité de l'air et de gaz à effet de serre. Il s'agit désormais de diversifier ce parc pour continuer à réduire ses émissions tout en renforçant son autonomie énergétique.

En effet, si la production du Centre de Valorisation Organique (CVO) couvre une partie des besoins de la flotte de bus de la MEL, le développement d'un service hydrogène renforcera cette autonomie. Ainsi, la MEL souhaite exploiter l'électricité produite à partir des déchets au Centre de Valorisation Énergétique d'Halluin pour produire de l'hydrogène renouvelable. Cette nouvelle énergie permettra d'alimenter 42 nouveaux bus circulant sur le territoire, mais aussi 5 nouvelles bennes à ordures ménagères.

→ Avancées 2022

■ La mise en œuvre opérationnelle de la production et de la distribution d'hydrogène renouvelable nécessite la création d'une société de projet dédiée. Le 25 février 2022, la MEL a délibéré pour créer Hyléos Société par Actions Simplifiée (SAS), en partenariat avec Engie. Ce projet fera de la MEL un territoire fer de lance de cette énergie d'avenir. Cette structure sera située sur les communes de Sequedin et de Lomme, à proximité immédiate du dépôt de bus et de l'annexe de collecte des bennes à ordures ménagères où seront affectés les véhicules à hydrogène.

LA NOUVELLE STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE EN FAVEUR DE L'ÉLECTROMOBILITÉ ADOPTÉE EN CONSEIL MÉTROPOLITAIN LE 28 JUIN 2021

Eu égard aux récentes évolutions technologiques, réglementaires et sociétales en lien avec les sujets de l'électromobilité, la MEL a souhaité revoir sa stratégie et ses objectifs. En effet, à la suite de l'annonce de l'Union Européenne d'interdire la vente de véhicules thermiques neufs à partir de 2035, la MEL table sur un développement d'envergure du nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables en circulation sur son territoire : 30 000 en 2025 et plus de 100 000 entre 2030 et 2035, sur un parc global d'environ 500 000 véhicules en circulation.

Cette stratégie se replace également dans une vision large en lien avec les autres actions portées par la Métropole Européenne de Lille pour un système de mobilité plus vertueux, en développant l'usage de modes de déplacement alternatifs à la voiture utilisée « seul », et des opérations déjà en cours sur d'autres technologies (GNV, hydrogène...).

La stratégie métropolitaine en matière d'électromobilité s'appuie sur trois volets complémentaires :

- **Accompagner les usagers et les acteurs du territoire :** la MEL incitera les communes, les partenaires et les acteurs professionnels ou publics au déploiement de l'électromobilité sur leurs propres équipements, ainsi qu'au développement de l'accès à des offres de recharge électrique dans le résidentiel et le privé « à destination ».
- **Être exemplaire sur le patrimoine métropolitain :** les sites ou les équipements métropolitains comme le LAM, le grand Stade, mais aussi les divers sites « non résidentiels » gérés par la MEL (sites centraux, Unités Territoriales...) seront progressivement équipés de bornes de recharge électrique. Dans le

cadre de ses activités en délégation, la MEL invitera également ses délégataires à promouvoir et intégrer le sujet de l'électromobilité dans le renouvellement ou la mutation de leurs propres flottes de véhicules. Enfin, les parcs en ouvrage de centre-ville gérés par la MEL proposeront à terme 5 % d'équipements dédiés à l'électromobilité, soit un total d'environ 800 places sur l'ensemble des parcs. Les parcs-relais déjà équipés font l'objet d'une étude pour se conformer à la loi d'orientation des mobilités.

- **Développer les capacités de recharge dans l'espace public :** les réflexions et analyses relatives à l'électromobilité ont confirmé le rôle majeur de l'offre et des solutions « privées » qui vont se déployer dans les années à venir. Pour répondre à ces besoins, notamment dans les communes de plus de 5 000 habitants, la MEL a acté, à horizon 2025, les installations suivantes :

- ↗ **150 à 250 bornes pour les charges « résidentielles »**, notamment en complément des équipements privatifs dans les quartiers en tension et en déficit de garages ;
- ↗ **40 à 60 bornes pour les charges « intermédiaires »**, à proximité d'aménités urbaines : quartiers commerçants, gares... ;
- ↗ **20 à 30 bornes « rapides »** pour les besoins en itinérance de longue distance, à proximité de grands axes de circulation, ou encore les besoins spécifiques de professionnels : taxis, logistique urbaine...

EN 2021, LA MEL A ADOPTÉ SON NOUVEAU CADRE SUR LA POLITIQUE CYCLABLE MÉTROPOLITAINE

Malgré les efforts entrepris par la MEL, selon les dernières enquêtes ménages de 2016, la part modale du vélo reste modeste sur le territoire, à hauteur de 1,5 à 2%, pour une distance moyenne parcourue de 2,7 km. Cet usage est cependant contrasté selon les territoires, avec des pratiques plus fortes et en hausse à Lille et dans sa première couronne que dans le reste de l'agglomération. Les évolutions très récentes et les pratiques constatées au sortir du confinement de mai 2020 confortent le potentiel « réel » de ce mode de déplacement qui offre un avantage indéniable quand on sait que plus de 50% des trajets des métropolitains font moins de 3 km, soit une dizaine de minutes à vélo, et que l'essor de l'assistance électrique permet de se projeter vers des distances plus importantes et un public plus large.

Des concertations menées au premier semestre 2021 ont permis de partager les constats suivants :

- le ratio de linéaire d'infrastructures cyclables par habitant est correct sur le territoire métropolitain, mais la continuité, le confort et la lisibilité des itinéraires doivent être améliorés ;
- le système V'Lille, déployé dans les principales centralités d'agglomération, fonctionne à plein dans les zones les plus denses et multifonctionnelles, mais peine à s'épanouir dès lors qu'on s'éloigne de ces dernières ;
- l'offre de stationnement pour les vélos s'étoffe au fil du temps, mais reste modeste et déployée de façon disparate sur le territoire.

Pour répondre à ces enjeux, la MEL a délibéré le 28 juin 2021 un nouveau cadre pour sa politique cyclable, qui s'articule autour de trois volets :

- **La création d'un écosystème vélo impliquant tous les acteurs du territoire** : afin de porter et de mettre en œuvre une politique cyclable cohérente et ambitieuse sur l'ensemble du territoire métropolitain, la MEL souhaite se doter d'un « écosystème vélo » complet, qui implique les communes et l'ensemble des acteurs du territoire... Celui-ci sera accompagné d'actions menées en parallèle sur la pacification de l'espace public, la modération des vitesses, les aménagements urbains... Un réseau Vélo+ irriguera le territoire avec des services et des aménagements spécifiques : stations de réparation, gonflage, balayage, salage des pistes... Toutes les gares du territoire seront équipées d'une « offre » de stationnement pour les vélos spécifique.

Par ailleurs, l'expérimentation d'une solution de marquage luminescent sur des pistes localisées en dehors de secteurs éclairés sera testée, puis évaluée pour une éventuelle extension à une échelle plus large.

- **Les adaptations du service V'Lille** : dès 2011, 223 stations ont été déployées sur 15 communes de la Métropole. Ainsi, 2 200 vélos en libre-service sont disponibles, ce qui représente 8 200 locations par jour, soit 2,98 millions de locations par an, et près de 14 000 abonnés au service en 2020, avant la crise sanitaire. Durant le mandat, 38 nouvelles stations seront implantées en s'appuyant sur une étude de potentiel. Cette mesure vise à optimiser le déploiement de nouvelles stations sur les secteurs les plus denses et les plus adaptés du territoire.
- **La nouvelle signalétique du réseau cyclable métropolitain** : le réseau viaire métropolitain comporte 3 850 km de voies. À l'exception des voies express, l'objectif à long terme est que l'ensemble de ce réseau routier soit « cyclable », c'est-à-dire sécurisé et adapté pour la circulation des cyclistes. Le futur réseau métropolitain sera composé d'un réseau principal à vocation résolument intercommunale, qui relie les territoires et les communes, et d'un réseau secondaire qui le complète en assurant la diffusion ou le rabattement vers celui-ci en permettant de faire le lien avec les générateurs de trafic et les cœurs de quartier. Le réseau principal intégrera désormais une composante Vélo+ qui proposera pour tous les cyclistes plus de confort, plus de priorité et plus de lisibilité, à travers une identité spécifique qui les démarquera du reste du réseau cyclable. Il a vocation à concerner les 10 à 15 liaisons métropolitaines les plus structurantes à l'échelle du territoire.

“
La stratégie métropolitaine en faveur de la marche se décline à toutes les échelles et dans toutes les politiques urbaines.
 ”



LORS DU CONSEIL DU 17 DÉCEMBRE 2021, LA MEL A ADOPTÉ LE CADRE DE SA STRATÉGIE MARCHÉ

La marche est le mode de déplacement du quotidien le plus simple, le plus flexible, le plus fiable et le plus économique. Indispensable et complémentaire aux autres modes de transport, elle peut être considérée comme la cellule souche de la mobilité. Avec un total de plus de 2 millions de trajets effectués à pied chaque jour sur son territoire et une part modale pour la marche de 30%, la Métropole Européenne de Lille fait partie des agglomérations françaises où l'on marche le plus. Il s'agit en effet du premier mode de déplacement utilisé après la voiture. Le territoire métropolitain est d'ailleurs particulièrement propice à la marche. En effet, 70% des habitants sont situés à moins de 1 km à pied d'un pôle de services et 88% de la population vit à moins de 500 m d'un arrêt de bus.

Si la MEL est un territoire propice à la marche à pied, il s'avère cependant que les tendances de fond en matière de mobilité des métropolitains, mises à jour par l'enquête sur les déplacements réalisée en 2016, ont pointé la baisse de ce mode de déplacement (-2% par rapport à 2006). Cette diminution de la pratique de la marche concerne toutes les catégories d'âge de la population, mais est plus particulièrement accentuée chez les jeunes et les seniors (alors que ces deux catégories de population sont traditionnellement celles qui marchent le plus).

Au printemps 2021, les grands enjeux du futur Plan de Mobilité ont été présentés. Le constat d'un consensus autour d'actions à mettre en œuvre pour favoriser la marche à pied a fait émerger la nécessité de construire une stratégie globale et partagée.

L'objectif est ainsi d'atteindre un objectif minimal de 32% de la part modale, ce qui équivaut à 1,3 million de déplacements à pied par jour, soit plus de 150 000 déplacements à pied supplémentaires.

Pour redonner l'envie aux habitants de marcher sur les déplacements courts, la stratégie métropolitaine se veut agile et structurée, en favorisant l'émergence d'un écosystème impliquant tous les acteurs et partenaires ayant un rôle à jouer en la matière.

Ainsi, la stratégie métropolitaine en faveur de la marche se décline à toutes les échelles et dans toutes les politiques urbaines, et se structure autour de trois axes :

- **Concevoir une Métropole « marchable » pour tous en affirmant la place prioritaire du piéton dans l'espace public.** Les concrétisations opérationnelles trouveront toute leur place au sein de la future Charte des espaces publics qui sera adoptée en 2022. Le confort des piétons sera garanti en s'appuyant sur les besoins de proximité et en gérant les cheminements et leur praticabilité au quotidien. Il s'agira également de capitaliser sur les nouvelles pratiques qui ont émergé lors du confinement, avec la redécouverte du plaisir de marcher.

PRIORITÉ N° 3

FAVORISER UN AMÉNAGEMENT PLUS DURABLE DU TERRITOIRE ET ADAPTÉ AU CLIMAT DE DEMAIN

La MEL renforce l'intégration des enjeux d'atténuation, d'adaptation au changement climatique et de qualité de l'air dans ses documents d'urbanisme (SCoT, Plan Local d'Urbanisme...) et dans l'ensemble des projets d'aménagement publics et privés menés sur le territoire. L'objectif est de réduire autant que possible l'impact climatique et environnemental des aménagements réalisés (émissions liées aux déplacements pendulaires, construction et exploitation des bâtiments, artificialisation des sols...). En complément, il s'agit de renforcer la séquestration carbone du territoire grâce à la régulation foncière, au développement des boisements et des espaces naturels, et de réduire les « îlots de chaleur urbains », en agissant sur l'orientation des bâtiments, le choix des matériaux ou la végétalisation.

- Pratiquer le territoire à pied pour bien grandir, bien vivre et bien vieillir. Cet axe vise tout d'abord à sécuriser les abords des établissements scolaires et à profiter des opportunités en cours pour valoriser le sport, et donc la marche au quotidien, en lien avec les Jeux Olympiques de Paris 2024, par exemple. La MEL souhaite également donner toute leur place aux seniors dans la Métropole, afin d'anticiper le vieillissement de la population et de garantir au maximum son autonomie. La stratégie métropolitaine veillera à amener l'automobiliste à (re)devenir un piéton.
- Communiquer et animer la politique piétonne métropolitaine par l'incitation au changement de comportement. Il est aujourd'hui indispensable d'accompagner l'ensemble des acteurs concernés et le grand public par la mise à disposition d'outils pédagogiques pour l'ensemble de l'écosystème. Des campagnes de communication spécifiques pourront être développées.

LES STRUCTURES CULTURELLES MÉTROPOLITAINES SE MOBILISENT EN FAVEUR DES MOBILITÉS DOUCES

Engagé sur les questions relatives à sa responsabilité sociétale et environnementale, L'Aéronef, partenaire culturel du dispositif métropolitain « les Belles sorties », s'est doté d'un outil de calcul de son Bilan Carbone® (méthode ADEME - 2002). Pour alimenter cet outil, une enquête a été réalisée en 2018 et en 2019 afin d'analyser les flux de déplacement et les habitudes de mobilité du public (en partenariat avec l'ISA - filière Environnementaliste) qui représentent 62% de leurs émissions de gaz à effet de serre. Aussi, pour répondre à cet enjeu, L'Aéronef a décidé de proposer en 2021 à ses spectateurs des solutions concrètes et incitatives pour accroître la part de mobilité douce ou partagée et solidaire dans leurs déplacements, avec la mise en place de la plateforme [AeroEasy.com](https://www.aeroeasy.com). Celle-ci, également soutenue par la Ville de Lille, regroupe un ensemble de solutions de mobilité (covoiturage, copiétonnage, transports en commun, vélo, Parking-Relais), et propose un service de mise en relation (covoiturage et copiétonnage) et d'information entre les spectateurs.

AU CONSEIL D'OCTOBRE 2021, LA MEL A DÉLIBÉRÉ SA NOUVELLE STRATÉGIE DE RENFORCEMENT DES TRAMES ÉCOLOGIQUES SUR SON TERRITOIRE

En 2017, la MEL a adopté une première stratégie visant à accroître de manière significative la surface boisée sur son territoire. Face au succès de cette politique, largement plébiscitée par les communes, elle souhaite poursuivre cette démarche, en l'instaurant dans un cadre plus large de renforcement des trames écologiques. L'enjeu est ainsi d'établir une nouvelle stratégie qui permettra de répondre efficacement à un double objectif : d'une part, l'amélioration écologique, en favorisant la restauration des écosystèmes et la fonctionnalité des corridors écologiques et, d'autre part, l'amélioration du cadre de vie.

Les plantations envisagées peuvent être de typologies différentes : arbres isolés, alignements d'arbres, de haies, de bandes boisées, de vergers ou encore de plantations plus denses telles que des bosquets. Elles sont réalisées en pleine terre sur des espaces publics du territoire métropolitain présentant un potentiel pour s'insérer dans les trames vertes métropolitaines et communales, ou pour en développer la fonctionnalité écologique.

Par ailleurs, la MEL souhaite intégrer à cette stratégie la création et l'aménagement d'Espaces de biodiversité. Ces opérations consistent à aménager des espaces publics, avec différents modules, adaptables au cas par cas, en fonction de leur pertinence pour les sites envisagés : semis de prairie fleurie, création de mares, installation d'aménagements pour la faune (nichoirs, hôtel à insectes)... Les Espaces de biodiversité ainsi

créés contribuent au développement des trames vertes locales. Il s'agit également de favoriser la reconnexion d'espaces vivants, de façon à faciliter la circulation des espèces, leur permettre d'accomplir l'ensemble de leur cycle de vie et ainsi assurer leur viabilité durable.

Outre la restauration de milieux naturels sur le territoire de la MEL, les Espaces de biodiversité ont pour vocation de constituer un support d'accueil d'animations nature, de pédagogie, de sensibilisation et d'accompagnement des citoyens et des communes.

Le budget affecté à cette opération s'élevait à 100 000 € en 2021. Pour mener à bien ces différents projets, la MEL a pu par ailleurs bénéficier du soutien financier de plusieurs partenaires, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

“

La MEL souhaite intégrer à cette stratégie la création et l'aménagement d'Espaces de biodiversité.

”

→ Avancées 2022

- Arrêt, par le Conseil Métropolitain du 24 juin 2022, du projet de Plan de Mobilité comprenant un schéma cyclable à l'horizon 2035.
- Réorientation et élargissement du projet de Zone à Faibles Émissions (ZFE) métropolitain pour intégrer les dernières évolutions législatives.



UNE ÉTUDE POUR IDENTIFIER LES ZONES DE NON-TRAITEMENT À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Les Zones de Non-Traitement (ZNT) riverains correspondent aux bandes de 3 à 20 m, le long des habitations, sans traitements chimiques agricoles, imposées par voie législative en décembre 2019. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les ZNT ont fait leur apparition dans le paysage agricole français. Cette réglementation vise à renforcer la protection des populations vivant à proximité des parcelles agricoles susceptibles d'être traitées avec des produits phytopharmaceutiques. Concrètement, les agriculteurs doivent maintenant mettre en place une gestion différenciée des bords de parcelles, en appliquant des « bandes tampons » entre la parcelle d'exploitation et les zones d'habitation.

L'arrêté du 27 décembre 2019 impose des distances minimales d'absence de traitement de produits phytosanitaires, pouvant varier selon les cultures et le matériel d'épandage utilisé. Ces distances réglementaires ont également la possibilité d'être réduites dans le cadre de chartes d'engagement signées à l'échelle départementale.

La MEL constitue un territoire qui se caractérise par l'importance de ses espaces agricoles et de son expansion périurbaine. La mise en place des ZNT, à l'interface entre les champs et les lieux de résidence, impacte une grande partie des agriculteurs du territoire métropolitain. En 2021, la MEL a mené une étude cherchant à comprendre l'ampleur du phénomène ZNT à l'échelle de son territoire et identifié les différents modes de valorisation possibles.

LA MEL A ÉTÉ RETENUE À LA SUITE DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) DE LA DRAAF (DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT)

L'agriculture des Hauts-de-France s'engage sur le chemin de la transition agroécologique et climatique. Ces transitions impliquent, entre autres, le déploiement d'infrastructures agroécologiques comme les haies et les arbres au sein des parcelles agricoles. Les haies et les arbres jouent en effet de nombreux rôles agronomiques et environnementaux : protection de la ressource en eau, lutte contre l'érosion des sols et les inondations, amélioration du bien-être animal, développement des habitats d'espèces, et notamment d'insectes pollinisateurs et d'auxiliaires des cultures, contribution à l'identité et à la diversité des paysages. Ils permettent également une diversification de la production : fruitière, de bois d'œuvre ou de bois énergie. Planter des haies ou des arbres au sein d'un système agricole est donc un engagement technique et économique des agriculteurs méritant d'être encouragé, soutenu et accompagné. Pour accélérer et amplifier les transitions en cours, des moyens adaptés et exceptionnels sont mobilisés au travers de l'AMI « Animation en faveur de la plantation de haies et d'arbres champêtres sur le parcellaire agricole », dont la MEL est lauréate. Début 2021, le territoire métropolitain comptabilisait 13 435 m linéaires (ml) de plantations. Notamment au travers de cet AMI, l'objectif est d'atteindre les 15 000 ml en 2025.

LA NOUVELLE VIE DE LA LAINIÈRE DE ROUBAIX

La friche industrielle située sur les communes de Roubaix et Wattrelos laisse place à un nouveau quartier qui intègre du logement (30%) et des activités économiques (70%), le tout dans une démarche d'économie circulaire. La transformation est à l'œuvre et la vie reprend sur les anciens sites textiles fermés au début des années 2000. Ce site, labellisé par la MEL « parc d'activités du 21^e siècle », se veut être un territoire expérimental en matière d'approche environnementale et d'économie circulaire. Les espaces publics ont tout d'abord permis de valoriser et de réutiliser les matériaux des anciens sites démolis. Ils ont également vocation à intégrer l'ensemble des modes de déplacement, et à proposer des espaces verts et des bassins paysagers, ainsi qu'une voie verte permettant des balades agréables au sein d'une biodiversité préservée. En 2021, la MEL a contribué au projet à hauteur de 2,8 M€.

LA RÉHABILITATION DE LA FRICHE INDUSTRIELLE FIVES CAIL BABCOCK : UN NOUVEL ÉCOQUARTIER MÉTROPOLITAIN

Autrefois fleuron de l'industrie métallurgique, l'usine Fives Cail Babcock est aujourd'hui un espace de 25 ha en pleine reconquête, qui illustre l'ambition de créer un lieu de vie attractif, durable et apaisé. La démarche répond aux exigences environnementales les plus élevées qui, en ne faisant pas de la démolition un préalable au projet, permettent de révéler les traces de la mémoire de l'usine et de son patrimoine matériel et symbolique.

S'articulant autour de ses halles, de ses cours et bâtiments, témoins de ce quartier emblématique, la métamorphose de Fives Cail illustre la volonté de la Ville de Lille, de la Métropole Européenne de Lille et de Soreli de créer un écoquartier avec toutes les fonctions d'une ville : habiter, se divertir, se balader, échanger, se détendre, travailler.

En septembre 2021, les principaux espaces ont été ouverts :

- le cours Jean-François Cail ;
- le boulevard de l'Usine ;
- et d'autres espaces aménagés temporairement pour permettre l'accès aux différents projets.

Ainsi, 4,5 ha d'espaces publics ont été créés avec 260 arbres, 1 200 arbustes et 15 000 vivaces et graminées plantés. Un référentiel a été établi pour guider la réalisation du projet dans son ensemble et a permis de reconnaître l'importante performance énergétique des bâtiments construits, le réemploi, la gestion alternative et vertueuse des eaux pluviales, et les mobilités actives.

En 2021, la MEL a subventionné les travaux à hauteur de 7,5 M€.

→ **Avancées 2022**

■ La seconde phase de l'aménagement de l'écoquartier Fives Cail a débuté en 2022 avec le lancement de nombreux chantiers. L'objectif est de proposer aux habitants un quartier où la place des mobilités actives, des piétons et de la nature est centrale, dans un cadre de vie apaisé. Un grand parc, des espaces piétons plantés, ainsi que de vastes espaces publics s'attachant à la diversité des milieux naturels et la gestion des eaux pluviales seront créés. Les espaces publics seront prolongés et le parc de 5 ha, au droit de la rue Boldoduc, assurera une interface et permettra un grand espace de loisirs, de jeux et de détente.

DÉPOLLUTION DE LA FRICHE HACOT-COLOMBIER

Polluée par son histoire industrielle, la friche Hacot-Colombier (ancienne usine de linge de maison à Houplines) a fait l'objet, en 2021, d'une expérimentation portée par la commune, la MEL, l'EPF (Établissement Public Foncier) et l'association Les Saprophytes, visant à stabiliser la pollution des sols. Ainsi, près de 2 000 m² de plants de chanvre ont été plantés. En effet, parmi ses caractéristiques, le chanvre a la faculté de dépolluer les sols contaminés par les métaux lourds tout en permettant de produire des fibres de qualité. Ces dernières seront ensuite utilisées pour produire de la laine de chanvre, qui constitue un excellent isolant thermique et acoustique.

“
Début 2021, le territoire métropolitain comptabilisait 13 435 m linéaires (ml) de plantations. (...) L'objectif est d'atteindre les 15 000 ml en 2025.
”



PRIORITÉ N° 4

AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DU BÂTI RÉSIDENTIEL ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le secteur résidentiel est l'un des principaux secteurs consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre (32 % des consommations d'énergie, 24 % des émissions de GES), ainsi que de polluants atmosphériques du territoire. En plus d'agir sur les constructions neuves en imposant des niveaux élevés de performance environnementale (recours à des matériaux biosourcés, constructions sobres énergétiquement...), la MEL porte de nombreux dispositifs de rénovation thermique à destination des propriétaires privés, des logements sociaux ou des copropriétés. Elle amplifie son action, notamment dans le cadre d'un nouveau Programme Local de l'Habitat (en cours d'élaboration), en vue de rénover 8 200 logements par an (dont 2 500 logements sociaux) et de permettre à 2 000 ménages de remplacer leurs équipements de chauffage aux bois anciens et polluants.

RÉNOVATION URBAINE : 14 PROJETS LANCÉS

La MEL a acté la seconde phase de son programme de renouvellement urbain, qui contribue à l'atténuation du changement climatique, en limitant les besoins d'extension urbaine, et à l'adaptation du territoire en rénovant le bâti pour intégrer le confort d'été et en végétalisant les espaces. Au total, plus de 2 Mds€ seront consacrés à la rénovation de 14 sites métropolitains en Politique de la Ville.

La signature officielle de la deuxième phase de la convention de renouvellement urbain de la Métropole a eu lieu le 30 novembre 2021, en présence de la Ministre déléguée de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, du Président de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) et du Préfet de la région Hauts-de-France. En décembre 2019, la MEL avait acté une première phase de son programme de renouvellement urbain. Le conseil du 18 décembre 2020 a entériné la seconde, qui porte sur cinq quartiers, à Lille et à Roubaix. Depuis 2017, près de 850 familles ont déjà été relogées dans le cadre d'opérations du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Cet accord concerne six nouveaux projets : à Lille, le programme Quartiers anciens et le projet de la Pointe des Bois-Blancs et, à Roubaix, les quartiers de l'Alma, de l'Épeule, des Trois-Ponts et du Pile.

Le NPNRU prévoit un effort sans précédent de transformation, en agissant sur les logements, les équipements publics, les aménagements urbains (espaces publics, espaces verts), l'économie, les services et les commerces.

Les recommandations et prescriptions de la nouvelle OAP (orientations d'aménagement et de programmation) « climat - air - énergie - risque - santé » du Plan Local d'Urbanisme intercommunal seront bien entendu au rendez-vous de ces rénovations. En effet, le PLU approuvé en 2019 incluait deux OAP intitulées « changement climatique et transition énergétique » et « santé et risques ». À l'occasion d'une modification approuvée en 2021, la présente OAP les fusionne en une seule et les développe. Elle engage les porteurs de projets de construction, de rénovation et d'aménagement à développer, aux côtés de la MEL, des projets particulièrement vertueux.

Les travaux permettront ainsi d'améliorer les performances énergétiques et environnementales des bâtiments existants, tout en luttant contre la précarité énergétique. Les bâtiments pour lesquels des rénovations ne pourraient être pleinement opérantes seront déconstruits, puis reconstruits conformément aux dernières normes thermiques en vigueur.

Au total, plus de 2 Mds€ seront consacrés à la rénovation de ces quartiers. Le financement est assuré principalement par les bailleurs sociaux, l'Agence

Nationale pour la Rénovation Urbaine, les villes, la région Hauts-de-France et la MEL, qui participe à hauteur de 348 M€, soit 18 % du financement. Près de 6 000 familles seront relogées à l'horizon 2029, soit une moyenne de 450 par an.

EN PARTENARIAT AVEC LES VILLES D'ARMENTIÈRES, DE LILLE ET DE TOURCOING, LA MEL EXPÉRIMENTE UN SERVICE DE BRICO-CONCIERGERIE DE QUARTIER

Les habitants des quartiers Route d'Houplines, Saint-Roch, Près du Hem et Salengro à Armentières, de Fives à Lille ou Les Phalempins à Tourcoing ont pu expérimenter un nouveau service en 2021 : un Brico-Conciergerie sillonnant les rues, prêt à rendre service.

Le Brico-Conciergerie est équipé d'une boîte à outils et peut, gratuitement (seul l'achat des équipements est à la charge du demandeur) et sur rendez-vous, effectuer de petites réparations dans les logements : changer une prise électrique, une lampe, réparer une poignée de porte, installer une nouvelle chasse d'eau... des petits gestes du quotidien qui permettent de faire des économies sur les consommations d'eau et d'énergie.

Il saura également répondre aux questions sur les problématiques liées au chauffage, à l'humidité, au confort, et orienter les particuliers vers les conseillers Amelio pour être conseillé et accompagné vers une amélioration durable du logement.

Itinérant, le Brico-Conciergerie se déplace dans tout le quartier pour répondre aux besoins directs des habitants, soit par des visites à domicile, soit à l'occasion d'événements spécifiques.

LA MEL A ACCUEILLI LE 4^E COLLOQUE DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le 9 novembre 2021, dix ans après la tenue du Grenelle de l'environnement, la MEL a accueilli l'Observatoire National de la Précarité Énergétique. Vingt-huit membres ont pu échanger sur la thématique suivante : « Les 10 ans du Grenelle de l'Environnement : Bilan et perspectives ».

Il s'agissait de dresser un bilan des divers instruments mobilisés pour freiner la précarité énergétique et encourager la rénovation du parc, afin de dessiner collectivement les contours d'une politique ambitieuse de lutte contre la précarité énergétique.

À cette occasion, l'accompagnement proposé par la MEL aux ménages modestes et très modestes a été mis en valeur pour son exemplarité.

LA MEL INSTRUIT Désormais LES AIDES DE L'ANAH (AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT)

Le règlement intérieur des aides à l'amélioration de l'habitat définit le cadre juridique de la décision de subvention et d'exercice de cette compétence : conditions et modalités d'octroi, conditions de versement et délais de traitement des demandes de paiement, modalités de retrait et de reversement, obligations de communication et conditions de modification...

À compter du 1^{er} janvier 2021, l'instruction technique des différentes demandes d'aide au regard de ce règlement intérieur a été reprise par les équipes de la MEL. Dans un objectif de simplification, de réduction des délais et de notification des aides, les modalités de décision ont été adaptées et un comité technique dédié a été institué.

LES « COPROS VERTES » S'INVITENT À LILLE

La Ville de Lille et la MEL sont partenaires de la campagne nationale d'information et de sensibilisation des syndicats et des copropriétaires à l'écorénovation des copropriétés : Les Copros Vertes.

Le Tour des Régions des Copros Vertes est un événement organisé par la FNAIM et l'association QUALITEL. Pour la version 2021, 100% digitale et gratuite, Amelio Copro et la Maison de Habitat Durable (MHD) se sont mobilisés.

À cette occasion, Amelio Copro et la MHD animaient des conférences et des ateliers pour tout savoir sur la rénovation énergétique des copropriétés : types de travaux, aides et financement, AMO, actualité juridique, interlocuteurs locaux. Le retour d'expérience de la copropriété Isly à Lille a ainsi pu être valorisé.

→ Avancées 2022

■ Après plus de trois ans de concertation, le nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH3) sera définitivement adopté fin 2022. Cette troisième mouture visera à répondre à des enjeux multiples :

- satisfaire les besoins en logements et réduire les tensions sur le marché ;
- assurer l'accessibilité financière des logements, tant en location qu'en accession ;
- mieux accompagner les propriétaires dans l'amélioration de leur logement, avec un objectif de 8 200 rénovations thermiques par an d'ici 2030 ;
- réinvestir davantage les friches et les logements vacants ;
- répondre aux besoins de nature en ville...

PRIORITÉ N° 5

SOUTENIR DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION PLUS RESPONSABLES

Les secteurs de l'industrie et du tertiaire représentent à eux deux 42 % des consommations d'énergie et 21 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Il est donc essentiel de travailler avec les entreprises pour réduire cet impact. L'empreinte carbone du territoire est par ailleurs considérablement alourdie par les émissions indirectes liées à la consommation de biens importés. La MEL agit avec ses partenaires pour faire évoluer les modes de production et de consommation.

LA MEL A DÉFINI SON PLAN D'ACTIONS POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR LA PÉRIODE 2021-2030

Adapter les modèles socio-économiques aux enjeux du dérèglement climatique et à la préservation des ressources naturelles constitue un défi majeur pour l'ensemble des collectivités. Pour y apporter une réponse concrète, la MEL souhaite mobiliser son système productif pour tendre vers une économie circulaire, en rupture avec le fonctionnement linéaire dominant.

Pour faire évoluer les chaînes de valeur économique vers ce modèle, la MEL a réalisé une analyse de l'ensemble des filières économiques de son territoire (matériaux/textile, bâtiment et Travaux Publics, alimentation, santé, équipements électriques et électroniques, plastique...), au regard de critères liés à leur impact sur l'environnement, leur poids économique sur le territoire, leur potentiel de développement de l'économie circulaire.

Cette étude a permis d'aboutir à une stratégie et à un plan d'actions, délibérés en juin 2021 par le Conseil Métropolitain. Cinq filières, parmi les plus prometteuses en termes de progression et d'impact pour le territoire, ont été identifiées.

La filière des matériaux de construction

Le BTP est en effet un gros consommateur de ressources et producteur de déchets. Les aménagements apportent ainsi un vivier de déconstructions, constructions, réhabilitations, représentant un laboratoire d'expérimentations et d'usages pertinents pour un changement d'échelle de l'économie circulaire.

La filière alimentation et biomasse

Cette filière est également prioritaire à plusieurs égards. D'une part, la MEL, avec 46 % de terres cultivables, est la première Métropole agricole de

France et accorde une importance stratégique à l'approvisionnement alimentaire. D'autre part, la biomasse représente une composante importante des matières consommées à l'échelle française (un tiers du total) et l'alimentation un poste significatif d'émissions de gaz à effet de serre. De plus, la filière agroalimentaire fait face à de nombreux défis : dépendance croissante aux énergies fossiles, appauvrissement des sols, pression sur la ressource en eau, fort niveau de gaspillage de produits organiques tout au long de la chaîne de valeur, réduction des emballages alimentaires...

La filière textile

Cette filière, qui a contribué à l'identité de la MEL fait face à des difficultés devenues structurelles, pour lesquelles l'économie circulaire est sans conteste une réponse. La réussite des Trophées de la mode circulaire, initiés par la MEL en 2020, prouve cette orientation à la fois de la part des entreprises du textile, mais aussi des consommateurs. Si la majorité des capacités de production est aujourd'hui située en dehors du territoire, de plus en plus d'acteurs développent des projets de réinstallation d'activités de transformation textile sur la MEL, en intégrant les notions de recyclabilité et d'utilisation de fibres naturelles. Cette dynamique s'inscrit en réponse à des défis majeurs de ce secteur : 60 % des fibres utilisées sont issues de ressources non renouvelables ; deuxième industrie la plus polluante, la chaîne de valeur textile émet plus de gaz à effet de serre que le trafic aérien et maritime.

La filière distribution/logistique

Historique et particulièrement représentée sur le territoire de la MEL, les acteurs de la distribution et de la logistique occupent un rôle déterminant dans la chaîne de valeur des filières précédemment présentées pour mettre en œuvre les principes de l'économie circulaire. La recherche d'un équi-



libre et de coopérations entre entreprises, orientés vers les circuits courts et le réemploi, pourra contribuer à développer une distribution et une logistique durable et respectueuse de la sobriété en cœur de ville.

La filière des Déchets Ménagers et Assimilés

Cette compétence historique de la MEL, depuis sa création en 1968, est un secteur phare du développement de l'économie circulaire. Avec ses différents équipements, la MEL participe à la création de matières primaires et secondaires générant de nouvelles filières économiques plus vertueuses et permettant de diminuer le traitement ultime des déchets.

LE PLATEAU FERTILE, UN TIERS-LIEU QUI FAIT RENAÎTRE LE TEXTILE À ROUBAIX

Tiers-lieux de la mode écodurable, Plateau Fertile a installé en 2021 ses machines dans l'ancienne usine Roussel, dans le quartier de l'Épeule, à Roubaix. L'association Fashion Green Hub réunit des experts, des porteurs de projets et près de 300 entreprises qui expérimentent et testent ensemble une mode plus durable et circulaire.

Des couturières sont formées et travaillent à la commande pour des groupes textiles locaux.

Discuter et tester des idées pour moins gaspiller, produire des vêtements écoconçus, fabriquer au plus près... Des chutes envoyées par des grandes marques de textile se transforment par exemple en furoshikis, technique japonaise de pliage de bouts de textile pour emballer ses cadeaux, en caleçon pour enfant, en tee-shirts...

C'est notamment en participant à un groupe de travail du Plateau Fertile que Safilin a préparé le retour d'une partie de sa production en France. Seize ans après

avoir fermé sa dernière usine française de lin pour délocaliser en Pologne, l'entreprise revient dans les Hauts-de-France pour fabriquer un lin haut de gamme et répondre à la demande de plus en plus croissante de fabrication française.

LE PROJET REWIND, UNE NOUVELLE TECHNOLOGIE POUR AMÉLIORER LE RECYCLAGE DES TEXTILES

Le CETI (Centre Européen des Textiles Innovants) est subventionné par la MEL depuis 2013 pour ses activités « pôle d'innovation ». Cette structure s'est focalisée sur plusieurs axes de développement à fort potentiel, dont notamment des procédés de recyclage textile. Le projet Rewind vise à réinventer la fin de vie des articles textiles pour concevoir des collections plus responsables. Ainsi, l'entreprise Decathlon, qui a collaboré au projet, a lancé en juin 2021 un bermuda au design camouflage, contenant 30 % de coton recyclé via cette nouvelle technologie. Pour démarrer, 850 pièces ont été mises en vente. À terme, cette production sera augmentée, ainsi que la part de coton recyclé.

AU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 23 AVRIL 2021, LA MEL A ADOPTÉ SON NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Réduire de 15 % le poids de nos poubelles et recycler les deux tiers des déchets collectés à l'horizon 2030 sont les deux principaux objectifs du nouveau schéma directeur des déchets ménagers et assimilés. Pour atteindre ces objectifs et contribuer ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la MEL propose un plan d'actions basé sur le principe « jeter moins, trier plus et mieux ».

Certaines de ces actions sont déjà en cours de déploiement, d'autres verront le jour dans les années à venir :

- **Déploiement, dans les communes qui le souhaitent,** de points d'apport volontaire de dernière génération pour la collecte séparée du verre.
- **Simplification des gestes de tri pour les habitants :** à court terme, les consignes de tri et les codes couleur des bacs seront harmonisés ; à moyen terme, les pots de yaourt, films plastiques et barquettes pourront être déposés dans la poubelle dédiée aux déchets recyclables. Cela nécessite au préalable de moderniser les deux centres de tri des déchets métropolitains.
- **Facilitation de l'accès aux déchetteries métropolitaines** en se dotant d'un objectif ambitieux de création de cinq nouvelles déchetteries dont la première sera inaugurée à Wattrelos d'ici 2024.
- **Amélioration de l'offre de collecte des encombrants sur rendez-vous** en réduisant les délais proposés aux habitants : une semaine maximum, au lieu de trois actuellement, et un délai de 24 h pour les situations d'urgence (déménagement, décès...).
- **Accompagnement des habitants pour les aider à améliorer le tri de leurs biodéchets,** afin d'accroître la quantité de déchets dirigés vers le Centre de Valorisation Organique (CVO). Cela permettra d'augmenter la production de biométhane de 30% et de maintenir la production d'un compost agréé selon les normes en vigueur.

Ce schéma directeur a fait l'objet d'une concertation avec les habitants, élus, partenaires publics et privés, ou encore experts qui ont ainsi contribué aux différentes étapes d'élaboration de la nouvelle politique des déchets de la Métropole. Cette logique de concertation et de coconstruction sera poursuivie tout au long de la phase de déploiement des actions.

LA MEL A LANCÉ LA RÉVISION DE SON PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Le PLPDMA regroupe l'ensemble des actions mises en œuvre pour réduire la production de déchets ménagers et assimilés sur le territoire métropolitain. C'est un programme qui vise la sobriété et le changement de comportement des métropolitains en matière de consommation. Il complète, sur le volet prévention, la stratégie déchets du Schéma Directeur des Déchets ménagers et assimilés détaillé dans le paragraphe précédent.

Du 6 septembre au 17 octobre 2021, la MEL a organisé une concertation citoyenne sur la prévention des déchets. L'objectif était de valider un ensemble d'actions visant à réduire la production de déchets ménagers et assimilés. Ces actions concernent particulièrement l'évolution des habitudes pour consommer responsable, en privilégiant le vrac, en achetant en seconde main, en favorisant la réparation ou la réutilisation de produits, en transformant des déchets en ressources, au travers notamment du compostage (individuel ou collectif).

- **En 2010,** chaque habitant de la Métropole Européenne de Lille a produit 598 kg de déchets.
- **En 2020,** la production de déchets a diminué de 51 kg pour atteindre 547 kg par habitant.
- **L'objectif est de réduire le poids des déchets métropolitains** au moins à 508 kg par habitant en 2030, soit encore 40 kg !

→ **Avancées 2022**

■ **Les déchetteries mobiles ont repris du service ! Les habitants vivant loin d'une déchetterie métropolitaine peuvent déposer leurs déchets dans l'une des 27 déchetteries mobiles.**



La MEL s'engage à accompagner tant les porteurs de projets que les sites déjà reconnus, avec l'innovation en ligne de mire, sur des thématiques allant de la fourche à la fourchette. Cet accompagnement se traduit par la promotion, la valorisation ou encore la mise en réseau.



LE NOUVEAU PÔLE D'EXCELLENCE DE LA MEL « EURACLIMAT » SE STRUCTURE

Le Conseil Métropolitain de février 2021 a acté la création d'un pôle d'excellence consacré à la lutte contre le dérèglement climatique. En s'appuyant sur l'écosystème existant, telles les filières d'excellence, et en fédérant toutes les parties prenantes (les universités et les grandes écoles, les laboratoires de recherche, les entreprises), il doit favoriser l'innovation, l'émergence et la mise en exergue de projets décarbonés. Ce faisant, EuroClimat contribuera à l'attractivité du territoire métropolitain.

De façon globale, EuroClimat se donne trois objectifs :

- **accompagner les entreprises** dans leur transformation face aux enjeux climatiques ;
- **faire de la Métropole un territoire attractif en Europe,** pour les entreprises et porteurs de projets de la filière liée à la lutte contre le dérèglement climatique ;
- **crystalliser la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes** pour accélérer la décarbonation de l'économie.

Afin de structurer cette démarche émergente, en 2021, un benchmark a été réalisé en France et à l'international auprès d'initiatives présentant des similarités avec le projet de la MEL. Ainsi, 19 initiatives ont ainsi pu être analysées. Parallèlement, des entretiens avec les différents écosystèmes locaux ont été menés. Ces études et échanges ont permis de nourrir trois propositions de scénario de structurations du nouveau site d'excellence métropolitain. Ces scénarios ont fait l'objet d'un premier temps fort impliquant la MEL et ses partenaires, en janvier 2022.

→ **Avancées 2022**

■ **Pour répondre au défi du changement climatique, EuroClimat a lancé un appel à manifestation d'intérêt permanent « Innover pour l'excellence climatique ». Il vise à faire émerger, accélérer ou généraliser le déploiement de solutions, initiatives et projets contribuant à lutter contre le dérèglement climatique. Les candidatures pour cette première session étaient à déposer avant le 21 avril 2022. Au total, 49 dossiers concernant les process, produits ou usages ont été auditionnés.**

UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT EST LANCÉ DANS LE SECTEUR DU BIEN-ÊTRE ALIMENTAIRE

La MEL veut mobiliser les acteurs de l'innovation de la fourche à la fourchette : circuit court, e-commerce, agriculture biologique ou raisonnée, foodtech, alimentation durable... Dans le cadre de son projet alimentaire territorial (PAT), la MEL est à la recherche de projets innovants.

L'objectif de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI), voté en conseil communautaire le 23 avril 2021, est de créer une passerelle entre les acteurs de l'alimentation.

Ainsi, la MEL s'engage à accompagner tant les porteurs de projets que les sites déjà reconnus, avec l'innovation en ligne de mire, sur des thématiques allant de la fourche à la fourchette. Cet accompagnement se traduit par la promotion, la valorisation ou encore la mise en réseau. Les thèmes privilégiés sont les suivants : la nutrition et la santé, la sécurité, la traçabilité, les usages, les emballages, la diminution des pertes alimentaires, l'expérience consommateur, la logistique alimentaire et la distribution.

L'AMI a été ouvert aux porteurs de projets, start-up, PME, associations et entreprises immatriculées en France, sans condition d'effectifs et/ou de chiffres d'affaires, aux collectivités et organismes publics. Au total, trente-deux projets ont été lauréats de cet appel à projets.

PRIORITÉ N° 6

RÉDUIRE L'IMPACT DES POLITIQUES MÉTROPOLITAINES SUR LE CLIMAT

En tant qu'organisation, la MEL souhaite réduire l'impact carbone de son fonctionnement. Elle agit ainsi sur son patrimoine (véhicules, équipements et bâtiments) en déployant notamment une stratégie d'amélioration de la performance énergétique et environnementale de ses bâtiments, ainsi qu'une stratégie d'achats responsables. Elle veille plus généralement à rendre ses politiques plus sobres, en mobilisant les élus et les agents autour de pratiques durables (plan de mobilité employeur, écogestes, formations, Bureau des temps...). L'analyse des budgets primitifs et des comptes administratifs métropolitains permet de rendre compte de manière simple et compréhensible des avancées réalisées (cf. annexe).

LE CADRE D'ACTION 2021-2026 DE LA POLITIQUE MÉTROPOLITAINE DES TEMPS A ÉTÉ ADOPTÉ AU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 17 DÉCEMBRE 2021

La MEL s'est dotée dès 2015 d'une politique des temps. L'approche temporelle représente en effet un levier intéressant permettant d'atténuer l'impact de l'activité humaine sur le climat et d'adapter le territoire aux conséquences du changement climatique. Plusieurs actions concrètes apportent leur contribution aux ambitions métropolitaines :

- L'outil d'aide à la décision pour en finir avec les « heures de pointe » avait fait l'objet d'une description spécifique dans le RADD 2020. En 2021, les possibilités de développement informatique de cet outil, ainsi que son intégration dans les médias numériques ont été étudiées de façon à passer à une phase plus opérationnelle en 2022.
- Pour réduire les déplacements et dans l'objectif d'avoir un meilleur équilibre des temps de vie, une nouvelle possibilité émerge : la conciergerie interentreprises. Offrir aux salariés plusieurs services sur le lieu de travail permet de réduire les déplacements et de gagner du temps. L'étude de préfiguration financée par la MEL a rendu ses conclusions en février 2021. La MEL est en relation avec la SEM Ville Renouvelée pour expérimenter un service de conciergerie dans le quartier de l'Union à Tourcoing.
- La MEL compte 28 piscines sur son territoire, ce qui fait d'elle une des Métropoles les moins dotées en bassins ramenés au nombre d'habitants. Le projet Rythme ma piscine consiste à optimiser les horaires d'ouverture des piscines au grand public, notamment lors d'épisodes de forte chaleur ou de canicule afin d'offrir aux métropolitains des possibilités de rafraîchissement. En 2021, la crise sanitaire, avec la mise en place de créneaux de réservation et de

jauges limitées, a reporté la réalisation de l'étude stratégique dédiée à ce projet. Le Bureau des temps a néanmoins travaillé à la concentration de tous les horaires d'été des piscines sur une même page internet de son site, afin de rendre l'information plus accessible.

UN MOBILIER URBAIN EXPÉRIMENTAL : OVNI

On l'appelle OVNI pour « Objet Ventilé Naturellement à faible Impact environnemental ». Durant tout l'été 2021, ce nouveau mobilier urbain a exploré plusieurs lieux de la Métropole avec une mission : rafraîchir.

Avec ses propriétés naturellement rafraîchissante (ombrage, récupération de l'eau de pluie, circulation de l'air, choix de la couleur), ce mobilier temporaire et autonome propose une sensation de fraîcheur pour soulager la population en période de forte chaleur. Cette expérience de rafraîchissement est une innovation urbaine, ainsi qu'une proposition concrète pour adapter la ville au réchauffement climatique, en complément de solutions naturelles dans des lieux où la végétalisation est rendue compliquée, voire impossible.

Installé sur cinq sites pilotes métropolitains : le relais nature de Santes, le centre-ville de Tourcoing, la place de l'hôtel de ville de Wavrin, Lille-Moulins, les bords de Deûle à Marquette-lez-Lille, ce prototype a été entièrement conçu avec des techniques dites « low-tech ».

→ Avancées 2022

- La MEL propose aux usagers une cartographie métropolitaine de lieux où trouver de la fraîcheur en cas de fortes chaleurs. Par ailleurs, elle a accueilli en septembre un colloque national dédié à l'approche temporelle, « Les Temporelles », traitant de l'impact des rythmes collectifs sur le climat.

LA MEL SENSIBILISE LES ACHETEURS MÉTROPOLITAINS AUX ACHATS RESPONSABLES GRÂCE À UN MOOC DÉDIÉ

En 2021, la direction des achats de la MEL a produit une série de mini-vidéos destinées à promouvoir l'achat responsable auprès des communes et des services. Cet instrument de formation en ligne a été totalement réalisé en interne. Il est accessible à tous les agents métropolitains et communaux, depuis une plateforme e-learning.

Six thèmes ont été traités : l'insertion dans les marchés publics, le plan alimentaire territorial, l'économie circulaire, l'innovation durable, l'accès des PME et de l'ESS à la commande publique et le plan climat-air-énergie territorial. Définition pédagogique des concepts, présentation des possibilités offertes par les nouvelles législations et des outils, le tout remis en perspective par rapport à la politique de la MEL et à son schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.

→ Avancées 2022

- Au premier semestre 2022, la MEL a entamé une démarche de révision de son SPASER pour la période 2022-2026. Celui-ci prendra une dimension supplémentaire pour intégrer les dernières évolutions réglementaires (loi antigaspillage et économie circulaire, loi climat et résilience, loi numérique responsable...). Il aura également pour objectif d'amplifier, dans les achats métropolitains, les diverses ambitions métropolitaines délibérées au cours des trois dernières années.

LE VERDISSEMENT DE LA FLOTTE DE VÉHICULES DE LA MEL

Conformément à la loi d'orientation des mobilités (LOM), la MEL devra acquérir 30% de véhicules à faibles émissions jusqu'au 31 décembre 2024, 40% du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029, et 70% à compter du 1^{er} janvier 2030.

En 2021, la flotte de véhicules de la MEL comportait 693 voitures et engins. Afin de continuer à verdir cette flotte, en 2021, la MEL s'est séparée de 83 véhi-

cules diesel et a acquis 15 véhicules électriques. Ainsi, la part de véhicules diesel a été réduite à 52% du parc, contrairement à la part électrique qui, elle, a augmenté pour représenter 8% du parc. Par ailleurs, afin de favoriser les mobilités douces, la MEL met à la disposition de ses agents environ 130 vélos (dont 16 sont à assistance électrique et 7 bio/triporteurs), 2 tandems et 32 trottinettes.

LES TRAVAUX DE RECONFIGURATION DU SITE DE L'UTLS RONCHIN ONT DÉBUTÉ

L'opération de reconfiguration du site métropolitain de l'UTLS Ronchin comprend la conception, la réalisation et la maintenance/exploitation (sur une durée de six ans à compter de la réception des ouvrages) d'un ensemble de bâtiments, ainsi que la réalisation des aménagements des espaces extérieurs associés (parking, espaces verts...). Le projet intègre :

- ↗ les archives de la MEL, pour une surface d'environ 4 600 m² (perspective capacitaire à 15 ans) afin d'accueillir notamment les Archives des communes de la MEL, qui entrent dans le processus de mutualisation ;
- ↗ la construction d'un immobilier de bureaux d'approximativement 3 100 m² permettant d'accueillir notamment le siège de la régie de l'eau Sourcéo, un laboratoire pour le service de veille écologique et sanitaire de la MEL ;
- ↗ la réhabilitation et la construction d'extensions pour l'atelier de la régie de l'eau Sourcéo, d'une surface prévisionnelle de 1 000 m² ;
- ↗ la construction d'un bâtiment imprimerie/reprographie, pour une surface d'environ 1 000 m².

Cette opération est le reflet de la stratégie patrimoniale et immobilière mise en œuvre, et de l'engagement de la MEL sur les préoccupations environnementales.

Les bâtiments du site de Ronchin, se veulent exemplaires et précurseurs sur les nouvelles manières d'agir et de construire la ville de demain (450 m² de panneaux photovoltaïques, géothermie, bardages en bois et matériaux réfléchissant les rayonnements solaires, centrale de traitement de l'air double flux, gestion intégrée des eaux pluviales...). Le site dispose également de bornes de recharge double pour véhicules électriques existants et de places complémentaires pré-équipées de manière à pouvoir anticiper l'arrivée de nouveaux véhicules.

Les travaux ont débuté au printemps 2021 et ont engendré des dépenses cette même année, à hauteur de 10 M€.

LES AGENTS DE LA MEL SE MOBILISENT

“

Pour encourager les modes de transport alternatifs à la voiture (marche, vélo, transports en commun, covoiturage, télétravail), la MEL a invité ses agents à participer au challenge de la mobilité des Hauts-de-France, du 20 au 25 septembre 2021.

”

POUR LE CLIMAT

Deux exemples concrets viennent illustrer cet engagement.

Tout d'abord, pour encourager les modes de transport alternatifs à la voiture (marche, vélo, transports en commun, covoiturage, télétravail), la MEL a invité ses agents à participer au challenge de la mobilité des Hauts-de-France, du 20 au 25 septembre 2021.

À cette occasion, un programme d'animations spécifique a été développé :

- « Adopte la mobilité douce ! » pour tester les nouveautés de la flotte mobilité douce de la MEL (trottinettes, vélos électriques, triporteurs, vélos-cargos) ;
- « Tous en trott' ! » pour tester la trottinette électrique sur un circuit, en partenariat avec la société Two Roule ;
- « Tous en vélo-cargo ! » pour tester le vélo-cargo pour les déplacements professionnels, avec l'association Vélowomon ;
- « Mets tes mains dans l'guidon ! » pour mieux appréhender l'autoréparation des vélos, avec l'association Les mains dans le guidon.

Ensuite, en novembre 2021, le service formation a proposé aux agents de la MEL de s'investir dans « La Fresque du climat ». Il s'agissait d'un atelier participatif et créatif qui permettait de sensibiliser de façon ludique au changement climatique.

À l'aide de cartes, les agents ont pu relier les causes aux effets, afin de comprendre pourquoi la planète va mal, mais surtout comment la sauver !

À LA MEL, RIEN NE SE PERD,

TOUT SE TRANSFORME

En 2021, les ébénistes métropolitains ont réussi à sauver le bois de l'ancienne terrasse de l'école de voile des Prés du Hem pour en faire un magnifique jardin d'extérieur qui permettra de flâner sur la nouvelle terrasse de l'école. Ainsi, au lieu de partir à la benne, ce sont près de 150 m² de bois d'acacia qui ont pu être récupérés et recyclés.

LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE EUROPÉENNE DE LA MEL A DÉMARRÉ

Deux ans après s'être prononcée en faveur du cofinancement de l'École Européenne de Lille Métropole, la MEL a attribué, en 2021, 2 M€ de subventions pour la construction de l'établissement à la Région Hauts-de-France. Il s'agit d'une ambition forte pour la collectivité qui souhaite affirmer sa place à l'international, mais aussi proposer un équipement qui s'inscrit complètement dans les ambitions portées par le PCAET.

La notice environnementale réalisée en phase DCE (dossier de consultation des entreprises) en avril 2021 démontre cette volonté.

Les priorités suivantes ont été retenues :

- gérer les ressources naturelles en réduisant les besoins et en ayant recours à des solutions alternatives, tout en prenant en compte les contraintes de maintenabilité de l'équipement ;
- travailler les espaces extérieurs pour améliorer les ambiances externes et permettre un enseignement pédagogique ;
- proposer un confort hygrothermique et visuel compatible avec l'enseignement ;
- avoir un bâtiment exemplaire en termes de déperditions énergétiques.

→ **Avancées 2022**

■ Dans le cadre de sa Stratégie Qualité Énergétique et Environnementale des bâtiments (SQEEB), la MEL a engagé en 2022 des études de schéma directeur de l'énergie sur son patrimoine, en lien avec le décret dit « tertiaire » et le Contrat d'Objectif Territorial de développement des énergies renouvelables (COT EnR) (140 sites sont concernés).

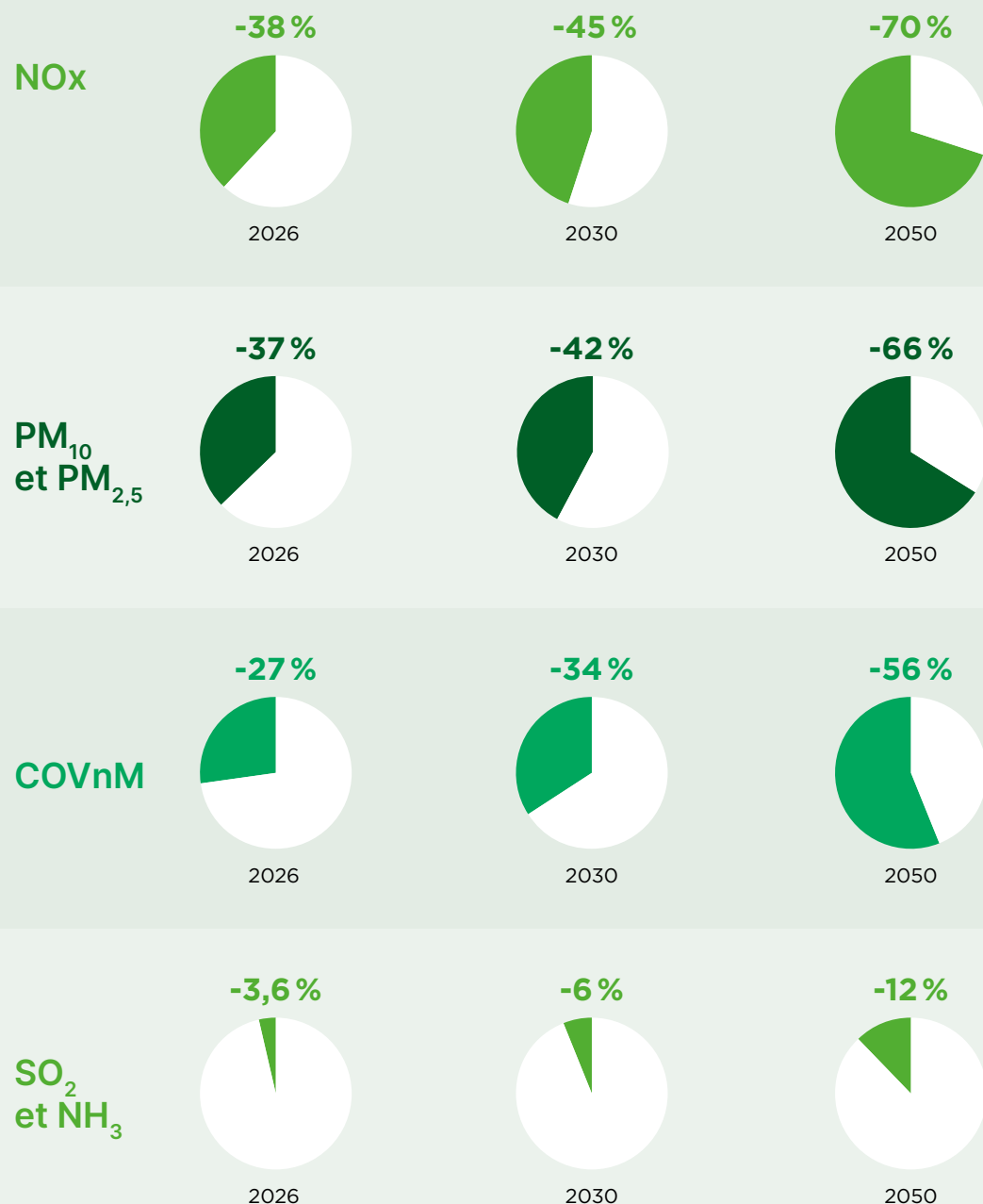
■ Depuis le 1^{er} janvier 2022, la MEL achète une électricité renouvelable 100 % d'origine garantie. Par ailleurs, afin de faire face à la crise énergétique traversée par l'Europe, les élus et agents de la MEL se sont mobilisés pour proposer des mesures de sobriété concrètes à l'échelle des équipements métropolitains et communaux. Ces mesures « conjoncturelles » s'ajoutent évidemment aux mesures structurelles décrites dans le PCAET.



AMBITION N° 2

Construire une Métropole résiliente au changement climatique en améliorant la qualité de l'air

Rappel des objectifs du PCAET en matière de réduction des émissions de polluants atmosphériques par rapport à 2012 :



PRIORITÉ N° 7

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET LUTTER CONTRE TOUTES LES POLLUTIONS

Le PCAET entend réduire la pollution atmosphérique en agissant sur les principales sources d'émissions de polluants : le transport routier, l'industrie, le chauffage des logements et les pratiques agricoles (épandage d'intrants ou de pesticides).

→ **Avancées 2022**

SYNTHÈSE DU BILAN 2021 DU PROGRAMME FONDS AIR

Ce programme contribue à l'amélioration de la qualité de l'air, en visant une réduction de près de 8% de l'émission de particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5}) du secteur résidentiel. Cofinancé à hauteur de 50% par l'ADEME, il prévoit sur la période 2021-2024 le remplacement de 2 000 appareils de chauffage au bois polluants par des équipements performants sur le territoire métropolitain.

En 2021, 500 primes air ont été octroyées, soit deux fois plus que l'objectif annuel initialement prévu à 250.

La Prime Air a permis le remplacement de 312 cheminées à foyer ouvert, 295 inserts et 51 poêles installés avant 2002. Les nouveaux équipements installés sont composés à 44% d'inserts/foyers fermés, 29% de poêles à granulés et 27% de poêles à bûches. Grâce au remplacement des appareils, la part d'utilisation du chauffage au bois comme chauffage principal double (30% après remplacement contre 15% avant). Néanmoins, le chauffage d'appoint reste l'utilisation majoritaire des équipements de chauffage au bois sur la MEL (69% après remplacement contre 85% avant remplacement).

Pour cette première année, la Prime Air a d'abord touché les ménages aux ressources supérieures et intermédiaires (respectivement 53% et 30%), puis les ménages aux ressources modestes (17% des bénéficiaires). Le programme a rencontré beaucoup de succès et ainsi contribué à une accélération du renouvellement naturel des équipements de chauffage au bois du territoire.

■ Le nombre de demandes de la Prime Air n'a pas faibli et la part des ménages aux ressources modestes a augmenté. L'objectif a été rehaussé à 700 primes à accorder pour cette année. Des ateliers de formation et de sensibilisation au chauffage au bois vont être proposés aux métropolitains, pour éliminer les mauvaises pratiques pouvant être sources de pollution (choix et stockage du bois, entretien...). Lors de la Journée Nationale de la Qualité de l'Air, la Prime Air sera également mise en avant.

POURSUITE DES ÉTUDES CONCERNANT LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LE MÉTRO

La qualité de l'air dans le métro fait l'objet d'une surveillance particulière, au regard de l'exposition des usagers. Cette surveillance, basée sur la mise en œuvre du protocole national établi par l'Ineris, est réalisée en partenariat avec l'Atmo Hauts-de-France. Au premier trimestre 2021, la mise en œuvre du protocole a conduit à la réalisation de mesures sur les quais de trois stations (Gare Lille-Flandres, Porte des Postes et Mairie d'Hellemmes) et, pour la première fois, dans les rames des deux lignes.

Les résultats montrent une diminution des concentrations des particules en suspension par rapport aux précédentes campagnes réalisées à Lille (-40% en PM₁₀ et -54% en PM_{2,5} à Gare Lille-Flandres entre 2010 et 2021). Globalement, la qualité de l'air dans le métro lillois est similaire, et même meilleure sur certains points que sur d'autres réseaux investigués sur la base du même protocole.

Les principaux éléments associés à l'émission de particules sont les matériels roulants (système de freinage mécanique, frotteurs d'alimentation électrique, pneumatiques) et les infrastructures (profil de la ligne, barres de guidage, caractéristique des quais, système de ventilation). La qualité de l'air dépend de la fréquentation et du niveau d'entretien du réseau.

Dans les enceintes ferroviaires souterraines, il n'existe pas de valeur réglementaire pour les polluants rencontrés. Le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France (CSHPF) a émis un avis relatif à l'élaboration de valeurs guides de la qualité de l'air. Ces valeurs de référence sont réévaluées à chaque nouvelle campagne de mesures dans le métro lillois. Pour les particules en suspension PM₁₀, les valeurs guides sur une heure et sur quinze minutes sont respectées dans les stations du métro lillois investiguées en 2021. La mise en œuvre du protocole national impose la réalisation de mesures sur trois années consécutives. Ainsi, les mesures seront reconduites sur les quais en 2022 (Gambetta, Wazemmes et Gare Lille-Flandres).

Au-delà de la surveillance, des actions permettant d'améliorer la qualité de l'air dans le métro sont déjà mises en place ou à l'étude (maintenance préventive conditionnelle sur les pièces d'usure, optimisation du freinage électrique des rames, nettoyage périodique des voies en tunnel, renouvellement du matériel roulant et modernisation du pilotage automatique sur la ligne 1, action sur les trains de travaux diesel).

→ Avancées 2022

■ Une expérimentation de deux systèmes de traitement d'air est lancée dans la station Gare Lille-Flandres (installation en mars 2022, expérimentation entre mars et juin 2022, résultats fin 2022). Des réflexions sont aussi envisagées sur les stratégies de renouvellement d'air dans les stations.

L'année 2021 a permis d'aboutir à la création d'un indicateur composite à fine échelle, basé sur une approche multicritère de la santé environnementale.

LA CRÉATION D'UN INDICATEUR COMPOSITE DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Depuis 2019, l'ADULM (Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole) accompagne les politiques publiques autour des enjeux de santé environnementale identifiés à travers une délibération en 2018 et pleinement intégrés dans le PCAET voté en 2021.

En partenariat avec l'Université de Lille et le Laboratoire de Génie Civil et géo-Environnement (LGCgE-ULR 4515), l'Agence développe un projet de qualification du territoire du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), selon sa vulnérabilité et sa capacité de résilience en matière de santé environnementale. L'année 2021 a permis d'aboutir à la création d'un indicateur composite à fine échelle, basé sur une approche multicritère de la santé environnementale. Celui-ci ambitionne de donner une vision complète des forces et des enjeux des différents secteurs de la Métropole lilloise pour mieux accompagner la prise de décision et les travaux d'urbanisme de planification. Une phase d'expérimentation à l'échelle de deux projets d'aménagement viendra compléter ce premier travail. L'objectif est de proposer pour ces projets des solutions opérationnelles et adaptées permettant de répondre aux principaux déterminants de la santé environnementale.

L'ÉVOLUTION DE L'EXPOSITION AUX PRINCIPAUX POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MEL

Depuis plusieurs années, au travers de conventions, la MEL subventionne l'association Atmo Hauts-de-France. Elle apporte ainsi son soutien au financement d'études spécifiques (cf. annexe n° 1), d'amélioration de la connaissance et d'intérêt général que cette association propose de mener, et qui viendront étayer les réflexions à venir sur le futur plan de protection de l'Atmosphère et le Bilan à mi-parcours du PCAET.



→ Avancées 2022

MISE À JOUR DU PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) MÉTROPOLITAIN

Le PPBE est un document réglementaire imposé par l'Union Européenne. Il dresse une image de l'état d'exposition des populations et des établissements sensibles aux différentes sources de bruit identifiées (routes, voies ferrées, aéroports, industries). Une analyse statistique permet de caractériser la contribution de chaque source au dépassement des seuils autorisés. Il en ressort une carte des zones calmes à préserver, et surtout des zones à enjeux exposées à des bruits élevés. Le PPBE recense les mesures prises pour traiter les situations problématiques.

Le dernier PPBE de la MEL datait de 2015 et devait être mis à jour. Conformément au code de l'environnement, le nouveau projet de PPBE métropolitain a fait l'objet d'une mise à disposition du public du 16 novembre 2020 au 17 janvier 2021. Parallèlement, l'année 2021 a permis de poursuivre la documentation sonore des zones à enjeux, réaliser des études acoustiques approfondies au niveau des infrastructures réputées bruyantes, mettre en place un outil de recensement des plaintes liées au bruit et, enfin, déployer une plateforme de consultation en temps réel des niveaux de bruit routier.

■ Le PPBE métropolitain a été définitivement approuvé en avril 2022. Au-delà du diagnostic de l'exposition au bruit, il fixe la politique de la MEL en matière de lutte contre le bruit, qui privilégie la réduction du bruit (baisse des émissions ou dispositifs de protection à la source) et, en ultime recours, un dispositif de subvention des protections de façades, le long des routes métropolitaines les plus bruyantes.

GESTION DYNAMIQUE DE LA CIRCULATION SUR L'A1 ET VOIE RÉSERVÉE AU COVOITURAGE

En 2021, les travaux liés à une nouvelle expérimentation sur l'A1 ont démarré. Ce projet porté par l'État est cofinancé par la MEL à hauteur de 1,7 M€ et la Région Hauts-de-France à hauteur de 2 M€. L'objectif est double : réguler la vitesse de façon dynamique pour limiter l'effet « accordéon » en baissant en temps réel la vitesse limite autorisée en fonction du trafic et mettre en place une voie dédiée au covoiturage, aux bus et aux taxis sur une portion de 3 km, dans le sens Seclin-Lille à certaines heures. Outre la fluidification de la circulation, ces mesures devraient permettre, d'une part, de réduire la surémission de particules fines liées aux accélérations - freinages répétés durant les embouteillages - et, d'autre part, de réduire le trafic.

PRIORITÉ N° 8

ADAPTER LE TERRITOIRE POUR MIEUX FAIRE FACE AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La MEL présente d'importantes vulnérabilités qui sont essentiellement liées au cycle de l'eau (préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau, notamment les champs captant, les inondations, la sécheresse), à la nature des sols (risque de retrait-gonflement des argiles, résidus de pollutions industrielles), à la configuration de villes (îlots de chaleur urbains) ou au déficit d'espaces naturels et de forêts. Pour rendre le territoire métropolitain plus résilient et pérenniser son bon fonctionnement face aux impacts climatiques, la MEL améliore la connaissance et la gestion des différents risques, préserve la ressource en eau, et favorise le développement de la nature et de la végétalisation dans les villes et villages.

LA MEL A RECONDUIT SON MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

En 2021, dans un contexte d'accélération des effets du changement climatique, le Conseil Métropolitain a confirmé le mode de gestion du service public de l'eau mis en place en 2016 : la production d'eau en régie publique et la distribution de l'eau en concession de service public. Cette organisation a en effet montré toute son efficacité pour gérer au mieux des ressources en eau fragilisées et permet d'assurer un haut niveau de service à tous les usagers métropolitains, tout en déployant rapidement des technologies innovantes pour exploiter un des plus grands et complexes réseaux d'eau potable de France.

Depuis 2017, le territoire a subi quatre années consécutives de sécheresse entraînant une forte tension en termes de quantité d'eau disponible, avec une diminution de 15% de la recharge des nappes phréatiques. Sur la même période, les besoins en eau ont augmenté de 5%. En outre, la nappe de la Craie, qui alimente 70% des besoins en eau du territoire métropolitain, est affectée par des pollutions historiques issues du passé industriel de la MEL et des séquelles de la Première Guerre mondiale.

Avec 1,2 million d'habitants et de nombreuses activités concentrées sur la Métropole, les besoins en eau sont importants. L'équilibre entre les besoins et les ressources reste une des préoccupations majeures de la MEL pour accompagner la stratégie d'aménagement durable du territoire.

Dans ce contexte de tensions sur la ressource, l'organisation actuelle a permis de :

- **mettre en œuvre** une gestion dynamique préservant les capacités de recharge des nappes phréatiques pour produire une eau de qualité ;
- **mettre en place** un Réseau Intelligent de Surveillance Centralisée (RISC) via le centre d'hypervision Vig'ileo, permettant de garantir un haut niveau de rendement du réseau de distribution (à 85%) ;
- **prendre en compte** les disparités sociales avec une tarification sociale adaptée et le déploiement de chèques eau (368 220 € en 2021).

→ Avancées 2022

■ En 2024, la MEL renouvellera sa concession de service public pour la distribution d'eau sur 66 communes. Ainsi, le futur concessionnaire aura pour mission :

- L'exploitation, l'entretien et la surveillance de l'ensemble du réseau de distribution d'eau potable. Il s'agit notamment de rendre le réseau plus intelligent en déployant davantage de capteurs pour le surveiller en continu et ainsi réparer les fuites plus rapidement.
- La mise en place généralisée de la télérelève pour tous les usagers. Cela leur permettra de maîtriser leur propre consommation grâce à des alertes en cas de surconsommation et d'être avertis rapidement si une fuite est détectée chez eux.
- Le renouvellement des branchements à l'origine des pertes diffuses.

LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE A VOTÉ UN VASTE PLAN DE RECONQUÊTE DES COURS D'EAU

La MEL est un vaste territoire marqué par un patrimoine conséquent de cours d'eau, avec près de 600 km de rivières et de 100 km de canaux. Ces derniers constituent un fil identitaire reliant toutes les communes du territoire. Ils ont néanmoins connu, au cours de l'histoire, d'importantes dégradations liées à leur artificialisation et à des pressions polluantes multiples, corollaires d'un développement soutenu. Face à ce constat, en 2021, la MEL s'est engagée dans un vaste plan de reconquête de ses cours d'eau. Il représente une nécessité au regard de la survenue probable d'événements météorologiques plus extrêmes, en lien avec les changements climatiques. Son objectif est de prévenir les risques d'inondation et les situations de sécheresse pouvant impacter les milieux aquatiques.

Ce plan s'est traduit par la mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) dédié, fixant la programmation pour l'ensemble des interventions nécessaires. Il organise l'ordonnancement de 44 projets d'intervention au bénéfice de l'ensemble du territoire métropolitain. L'ampleur de ce PPI a nécessité une priorisation des projets jusqu'en 2035 :

- 12 projets sont déjà en cours, à poursuivre ou à conclure ;
- 11 projets seront initiés entre 2022 et 2026 ;
- 6 projets seront initiés entre 2027 et 2032 ;
- 15 nouveaux projets seront initiés entre 2033 et 2035.

Chacune de ces interventions vise à mener des opérations de renaturation des cours d'eau. Les aménagements de ces derniers ouvriront aussi des opportunités immédiates de valorisation de ces nouveaux espaces naturels qualitatifs. Ce plan de reconquête constitue aussi un pilier important du nouvel axe de développement que constitue la Métropole turquoise, visant à transformer en profondeur l'image du territoire, en faveur d'une Métropole résolument tournée vers l'eau et se réappropriant ainsi un élément structurant de son développement historique. Cela permettra également de renforcer fortement l'armature verte et bleue du territoire métropolitain.

Le programme d'investissement prévisionnel est évalué à 220 M€ TTC. Ce montant sera en partie financé par la MEL, qui y contribuera sur ses fonds propres à hauteur d'un tiers du montant du programme et par la mise en place d'une nouvelle ressource financière dite « contribution GEMAPI ». Exclusivement affecté à ce programme ambitieux, son montant sera très raisonnable, en moyenne à moins de 5 €/an pour les métropolitains, à partir de 2022.

“

La MEL est un vaste territoire marqué par un patrimoine conséquent de cours d'eau, avec près de 600 km de rivières et de 100 km de canaux.

”

LA MEL INTÈGRE LE PROJET EXPLORE 2 SUR LES FUTURS DE L'EAU

Face à l'augmentation des températures, qui pourraient dépasser les +4°C, et à la baisse des précipitations estivales à l'horizon 2100 en France, il est probable que certains territoires, dont celui de la MEL, soient plus durement et plus fréquemment touchés par des épisodes de sécheresse.

Aussi, pour prendre part aux analyses et aux réflexions sur ce sujet, la MEL a intégré le projet Explore 2, porté par l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement) et lancé en juillet 2021. Ce projet a pour objectif d'actualiser d'ici 2024 les connaissances de l'impact du changement climatique sur l'hydrologie et d'accompagner les territoires dans l'adaptation de leurs stratégies de gestion de la ressource en eau.

LA MEL A LANCÉ UN NOUVEAU POC « VAS-Y MOLL'EAU »

Une douche plutôt qu'un bain, et encore, pas trop longue, la recherche de fuites... Les économies d'eau, tout le monde en parle. Mais comment adopter des pratiques durables ? En complément d'actions déjà entreprises pour le grand public et les scolaires, la MEL a lancé en 2021 l'expérimentation « Vas-y moll'eau », qui s'appuie sur les besoins, attentes et pratiques des habitants. Des outils numériques, ateliers et kits pratiques permettront à un panel d'une trentaine de foyers métropolitains d'interroger, de mesurer, de comprendre et de discuter collectivement sur leur consommation d'eau. L'idée ? Trouver un bouquet de solutions adaptables par chacun et prêtes à être déployées sur le territoire.

BRANCHE DE CROIX, UNE VASTE OPÉRATION DE TRANSFORMATION

La Branche de Croix couvre le territoire anciennement marécageux de la vallée de la Marque, dans les communes de Croix, Wasquehal et Villeneuve-d'Ascq. La fermeture et le départ des activités industrielles ont permis de repenser ce territoire, et d'imaginer une nouvelle offre urbaine et environnementale. Le projet délibéré par le Conseil Métropolitain en février 2021 s'appuie sur le principe de « renaturation », qui permettra de recréer des conditions propices au développement des milieux naturels, des usages de plein air, de détente et de déplacement en modes doux.

Les travaux prévoient notamment le curage, le reprofilage, puis la plantation des berges, la création de milieux écologiques, la réhabilitation complète de la confluence avec la Marque, la remise à ciel ouvert d'une partie de la section enterrée en amont et la réalisation de nouveaux espaces de franchissement (ponts et passerelles). Ces travaux visent également à remédier durablement aux dysfonctionnements hydrauliques de la Marque dans le secteur et à contribuer au redéveloppement de l'armature végétale qui y est encore relativement forte.



AMBITION N° 3

Une Métropole solidaire permettant à tous de bénéficier de la transition écologique

PRIORITÉ N° 9

MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ET DÉVELOPPER AVEC LES PARTENAIRES UNE COOPÉRATION INTERTERRITORIALE ET INTERNATIONALE AU SERVICE DE LA NEUTRALITÉ CARBONE

Pour atteindre l'objectif ambitieux de réduire de 45 % les émissions de gaz à effet de serre du territoire d'ici 2030 et de parvenir à la neutralité carbone en 2050, l'implication et l'engagement de tous les acteurs du territoire sont nécessaires. Au-delà de la MEL elle-même, les communes, les entreprises, les associations et les citoyens participent à l'atteinte de ces objectifs en menant des actions à leur propre échelle. Aussi, la MEL développe des coopérations avec les territoires voisins, français, belges, ou plus lointains, sur des sujets comme la mobilité, la production d'énergie renouvelable, les réseaux de chaleur, la gestion de l'eau ou des déchets...

INSTALLATION DU HAUT CONSEIL MÉTROPOLITAIN POUR LE CLIMAT (HCMC)

L'installation du Haut Conseil Métropolitain pour le Climat, instance de gouvernance territoriale et partenariale du Plan Climat Air Énergie Territorial, a eu lieu le 4 octobre 2021.

Son rôle consiste à accompagner la MEL dans le pilotage et le suivi tant de la stratégie que du programme d'actions du PCAET, à contribuer à leur ajustement lors du bilan à mi-parcours (2024) et à participer au bilan final, au terme des six ans de mise en œuvre.

Le HCMC est articulé autour de trois grandes missions :

➤ Mobiliser les acteurs

En mettant à leur disposition des informations sur les projets (MEL ou autres) permettant le passage à l'action, en organisant des échanges de bonnes pratiques ou des groupes de travail sur des sujets spécifiques.

➤ Rendre compte

En partageant les informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme d'actions du PCAET, ainsi que sur la progression vers les objectifs territoriaux de réduction des émissions de GES et polluants atmosphériques et des consommations d'énergie.

➤ Proposer et évaluer

En coconstruisant certains éléments méthodologiques de la démarche de suivi et d'évaluation, notamment dans la perspective du bilan à mi-parcours et du bilan final du PCAET, ainsi que les mesures d'ajustement.

Ce HCMC piloté par le Président de la MEL ou sa représentante, la Vice-Présidente en charge du Climat, de la Transition Écologique et à l'Énergie, en formation plénière, est composé des Vice-Présidents, membres des comités de pilotage et techniques du PCAET, et de représentants des participants à quatre collèges :

- le Collège des communes, composé de 32 membres représentant l'ensemble des huit territoires de gouvernance de la MEL ;
- le Collège des acteurs socio-économiques, composé d'une trentaine de représentants du monde économique, du Conseil de Développement, d'associations et, plus généralement, des structures « têtes de réseau » à même de relayer les objectifs du PCAET vers le tissu économique et associatif ;
- le Collège des experts et scientifiques, composé d'une trentaine de chercheurs ou experts travaillant sur des sujets en lien avec le PCAET, d'associations comme Atmo Hauts-de-France,

ou l'Observatoire Climat des Hauts-de-France ou d'agences comme l'ADULM ;

- le Collège des citoyens, composé de 30 citoyens proposés par les instances communales ou territoriales de participation, en lien avec le climat.

En 2021, la MEL a organisé quatre Clubs Climat des Communes (réunions avec les 95 communes de la MEL), consacrés respectivement au budget climatique, à la mobilisation citoyenne, à la qualité de l'air et aux données énergie.

Le collège des citoyens s'est quant à lui réuni à deux reprises pour aborder les enjeux du PCAET, la prise en compte des sciences comportementales dans les politiques publiques et, à travers un atelier de coproduction, contribuer à la réflexion sur l'appropriation et la participation des citoyens aux Déclics (défis citoyens sur l'eau, l'énergie, l'alimentation...).

Le collège des experts et scientifiques, ainsi que le collège des acteurs socio-économiques se sont pour leur part réunis une fois chacun (réunions d'installation) pour définir leurs modalités de travail.

LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE RENFORCE SON LIEN AVEC LES COMMUNES DU TERRITOIRE À TRAVERS L'ADOPTION DE CONTRATS DE PROJETS

En lien avec le pacte de gouvernance voté lors du Conseil Métropolitain du 28 juin 2021, la MEL et les communes ont travaillé conjointement durant un an à la constitution des contrats de projets 2021-2026. Ces contrats visent à partager une vision consolidée de l'ensemble des projets du territoire, à différentes échelles, et ainsi à renforcer les engagements entre la MEL et les communes. Ces projets sont le fruit d'un travail partenarial, afin que chaque collectivité se sente investie dans le dessein global de la Métropole.

Dans le but de faciliter le passage à l'action de l'ensemble des communes, actrices majeures de la mise en place du Plan Climat Air Énergie Territorial du territoire métropolitain, un référentiel dédié a été établi (« référentiel d'actions PCAET »). Ce dernier donne des exemples d'actions concrètes pouvant être mises en œuvre par les communes. Afin de prendre pleinement part à la réalisation des objectifs du PCAET, les communes ont pu s'appuyer sur ce document pour établir leur propre plan d'actions climat-air-énergie et signifier leur contribution dans les Contrats de Projets.

➔ Avancées 2022

- Les huit contrats de projets adoptés seront prochainement disponibles et consultables sur le site de la MEL. De plus, un bilan de ces contrats de projets sera réalisé en fin de mandat.



En 2021, la MEL a organisé quatre Clubs Climat des Communes (...), consacrés respectivement au budget climatique, à la mobilisation citoyenne, à la qualité de l'air et aux données énergie.



LA MEL A SOUTENU L'ENGAGEMENT CITOYEN DANS LES ACTIONS DE TRANSITION

Dans le cadre de l'appel à projets « Mets la transition dans ton quartier », la MEL a soutenu début 2021 neuf nouveaux projets d'intérêt collectif, qui favorisent le passage à l'action des citoyens en réponse aux enjeux de la transition énergétique, écologique et sociale. Ces projets sont :

- de dimension métropolitaine : l'expérimentation de l'application @Energic permet à chacun de réaliser son bilan carbone, et de participer à des quiz et à des missions ludiques ;
- d'échelle territoriale : réparation de vélos en milieu scolaire à Roubaix, Tourcoing, Croix et Wasquehal, avec le soutien à Busabiclou ;
- d'échelle locale comme le projet multiactivité de La Maison inspirée à La Chapelle-d'Armentières.

En 2021, grâce à l'implication d'une quinzaine de communes volontaires, le Déclics énergie-eau a réuni 169 foyers, soit 430 personnes réparties en 27 équipes. Avec l'animation de la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités et les propositions d'ateliers de la Maison de l'Habitat Durable, les participants ont atteint d'excellentes réductions de leurs consommations par rapport à l'année précédente : 325m³ d'eau économisés (soit 8,3% en moyenne) et 160 398 kWh économisés (soit 7,1% en moyenne), représentant ainsi une moyenne de 216 €/foyer/an d'économie. Pour participer à la prochaine édition, il suffit de se connecter sur www.defis-declics.org/fr/mes-defis/mel/.

La MEL, à travers des partenariats de projets, soutient notamment la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités. Cette association assure l'animation d'un tiers-lieu (dont un centre de documentation), d'un réseau de 119 associations (47 000 adhérents) dans divers champs d'intervention (protection de l'environnement, éducation au développement durable, citoyenneté et droits de l'Homme) et de multiples activités et projets. Parmi les actions déployées en 2021, le Forum des Outils pour la Transition a rassemblé 116 participants qui ont découvert et expérimenté des ressources concrètes en faveur de la transition, à titre d'illustrations : la frise des transitions, les portraits nature, la fresque du climat, l'atelier « 2 tonnes ». Pour découvrir toutes les activités de la MRES : <https://mres-asso.org/>.

Un autre exemple mérite également d'être mis en lumière : quatre communes de la MEL, Annœullin, Baisieux, Ronchin et Sully-lez-Lannoy, ont participé à la démarche des Territoires participatifs, animée par le Centre Ressource du Développement Durable (CERDD). Conscientes que les crises écologiques et climatiques s'accompagnent de plus en plus fortement de crises sociales et démocratiques, l'accompagnement du CERDD a nourri d'exemples et d'outils pratiques la relation entre les élus et leurs concitoyens, et l'envie collective de tracer une trajectoire commune pour leurs territoires. Pour découvrir toutes les activités du CERDD : <https://cerdd.org>.

LA MEL FAVORISE LA MOBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

En janvier 2021, la MEL a lancé [Mobilimel.fr](https://mobilimel.fr), une plateforme d'information pour faciliter les mobilités au sein de la Métropole des personnes en situation d'insertion socioprofessionnelle. Cette plateforme est développée et gérée par l'association Compétences et Emplois en Métropole Européenne de Lille, avec l'appui des acteurs de la mobilité, de l'emploi, de l'insertion et de la formation de la Métropole. Ce nouvel outil, unique en France, est au service des personnes en situation d'insertion socioprofessionnelle et qui rencontrent des difficultés de transport et de déplacement, pour les aider à trouver la solution de mobilité la plus adaptée à leurs besoins. Avec la plateforme Mobilimel, la MEL poursuit son engagement pour favoriser l'accès de tous à l'emploi et permettre à l'ensemble des métropolitains de se déplacer en toute simplicité sur l'ensemble du territoire, quelles que soient leurs ressources.

UN PROJET EUROPÉEN POUR DES PARCS D'ACTIVITÉS PLUS RESPONSABLES

Le projet BISEPS regroupe huit partenaires issus de quatre pays européens (Belgique, Pays-Bas, Grande-Bretagne, France) sur une durée de cinq ans (2016-2021). L'objectif est d'accompagner les parcs d'activités pour les aider à développer plus d'énergies renouvelables, en intégrant les capacités de mutualisation et de production d'énergie. Pour la France, le site de la MEL Ravennes-les-Francis a été choisi. Il s'agit d'un parc d'activités créé en 1991 au nord de la Métropole, et qui est occupé à 55% par des activités tertiaires et à 45% par des activités industrielles.

L'autoconsommation collective consiste à produire sur site une énergie renouvelable et à la répartir entre plusieurs consommateurs locaux. Le partage de la production en circuit court est affecté directement sur les factures des consommateurs locaux, selon une quote-part préalablement fixée.

Le projet, qui a mobilisé plusieurs entreprises, devait permettre de proposer un modèle d'autoconsommation collective, ainsi que l'outil en ligne REACT (Renewable Energy Area Collaboration Tool), qui détermine, quelle que soit la nature du parc, des solutions énergétiques optimales et durables. La mise en œuvre a débuté par un diagnostic individuel de chacune des entreprises, de manière à identifier le potentiel de production (EnR et chaleur) et à quantifier les besoins de consommation (électricité, gaz). Les résultats analysés et consolidés en 2021 ont privilégié la production d'EnR électriques via la mise en place de panneaux photovoltaïques (toitures, ombrières...), afin d'améliorer les synergies locales et permettre une autoproduction d'environ 30%.

“

L'autoconsommation collective consiste à produire sur site une énergie renouvelable et à la répartir entre plusieurs consommateurs locaux.

”

LA MEL A PARTICIPÉ À LA 19^E ÉDITION DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DES RÉGIONS ET DES VILLES

L'édition 2021 a eu lieu du 11 au 14 octobre 2021. Avec plus de 10 000 participants et 2 000 speakers, la Semaine Européenne des régions et des villes (EWRC) est un événement majeur où la MEL intervient depuis de nombreuses années. En 2021, les conférences étaient centrées autour de l'engagement citoyen, des transitions climatiques et digitales, et de la politique de cohésion.

À ce titre, la MEL a :

- **Organisé une session participative sur le thème des laboratoires publics d'innovation, en partenariat avec Valence, capitale mondiale du design 2022.** Elle a ainsi présenté sa démarche concernant de nouvelles méthodes permettant de développer des politiques, tout en améliorant l'inclusion des citoyens dans la transition verte.
- **Animé une conférence sur les projets en faveur de la biodiversité à l'échelle transfrontalière.**
- **Participé à l'atelier se focalisant sur la transition verte pour une mobilité durable au sein de l'Eurodelta** (région métropolitaine d'Europe du Nord-Ouest comprenant la Belgique, les Pays-Bas, la région allemande de Rhénanie et la région lilloise).

LA MEL A REJOINT LE PROJET DREC (DRAMATICALLY REDUCING EMBODIED CARBON IN EUROPE)

En octobre 2021, la MEL a rejoint le projet DREC ayant pour ambition de réduire drastiquement l'empreinte carbone dans la construction en Europe. Ce projet a été initié en janvier 2021 par l'Alliance des Villes Neutres en Carbone (CNCA) et est financé par la Fondation Laudes. Il s'agit d'un projet de trois ans, qui vise à favoriser l'adoption généralisée de politiques ambitieuses au niveau local, national et européen permettant de réduire le carbone et d'accroître l'utilisation de matériaux biosourcés dans le secteur de la construction en Europe.

Le projet DREC s'articule autour d'un réseau de villes/Métropoles à l'échelle Européenne, prêtes à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques ambitieuses, en matière de réduction de carbone dans le secteur de la construction, en mobilisant plusieurs leviers : le soutien aux avancées techniques, un dialogue étroit avec les acteurs concernés, notamment économiques et industriels, les échanges de bonnes pratiques.

À travers ce projet, la MEL souhaite progresser dans l'élaboration d'un écosystème territorial global dans le domaine de la construction, en y associant les différents acteurs du secteur (architectes, urbanistes, promoteurs, acteurs économiques et industriels, communes...), et stimuler les échanges d'expertise et de bonnes pratiques avec d'autres villes Européennes.

Cette démarche s'est rapidement concrétisée en décembre 2021. Soutenu par la MEL, le pôle TEAM2 a organisé un événement dédié à la gestion des déchets du BTP sur le territoire. Celui-ci visait à promouvoir les initiatives impactantes et à encourager la coopération autour de ces sujets d'envergure.

LA MEL A PARTICIPÉ AU SOMMET EUROPÉEN DE LA MOBILITÉ

Du 30 novembre au 2 décembre 2021, des représentants de la MEL ont participé au sommet du réseau européen de la mobilité POLIS, qui se tenait à Göteborg, en Suède.

POLIS est un réseau européen réunissant plus de 100 villes et autorités locales Européennes dans une réflexion sur les thèmes de la durabilité, de l'innovation et de l'optimisation des politiques de mobilité. Ce réseau couvre l'ensemble des champs de la mobilité et s'organise autour de groupes de travail par thématiques (accessibilité, modes actifs, qualité de l'air, efficacité du trafic, stationnement, sécurité routière, gouvernance et intégration des données, fret urbain), réunissant les représentants de nombreuses villes, Métropoles et régions Européennes. La MEL est l'une des rares collectivités françaises membre du réseau POLIS, aux côtés de La Rochelle, Nantes et Île-de-France Mobilités.

La conférence a réuni plus de 500 participants originaires de toute l'Europe. Au programme, des échanges entre collectivités Européennes, mais aussi avec des entreprises, chercheurs et porteurs de projets européens sur des sujets aussi variés que les mobilités douces (marche, vélo), l'électromobilité, le MaaS (Mobility as a Service), les véhicules autonomes ou encore le stationnement.

PRIORITÉ N° 10

MOBILISER LES MOYENS FINANCIERS ET PRATIQUES À LA HAUTEUR DES AMBITIONS DU PCAET

La réussite et l'atteinte des objectifs de réduction de consommations et d'émissions de GES aux horizons 2026, 2032 et 2050 du PCAET dépendent non seulement de l'engagement des acteurs du territoire, mais aussi de la bonne adéquation entre les ambitions et les moyens mobilisés (budgétaires, techniques ou humains). Des investissements massifs ou, parfois, de nouveaux outils opérationnels sont nécessaires. Pour suivre la mise en œuvre et évaluer les impacts du programme d'actions, un dispositif renforcé de pilotage, fondé sur des indicateurs, est proposé et partagé dans le cadre du Haut Conseil Métropolitain pour le Climat.

LE 28 JUIN 2021, LA MEL A APPROUVÉ LE PROGRAMME D' ACTIONS COCONSTRUIT AVEC L' ÉTAT, ACTÉ AU SEIN DU CRTE (CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE)

Dans le cadre du plan national France Relance, la Métropole Européenne de Lille s'est engagée conjointement avec l'État dans la mise en place d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

Afin d'établir un programme sur mesure, la Métropole Européenne de Lille a mené une réflexion stratégique, tenant compte des spécificités et richesses de son territoire pour coconstruire, de concert avec l'État, un programme de 26 actions reposant sur les grandes dynamiques métropolitaines. Le CRTE témoigne de la volonté forte de la MEL de mobiliser les politiques menées localement dans le cadre du projet de mandat, au service de la relance. Le volume d'investissement prévisionnel est de 472,9 M€ sur la période 2021-2026, dont 223,5 M€ de crédits portés par la MEL.

SUIVI DE L'AVANCEMENT DU PROGRAMME D' ACTIONS DU PCAET

Comme mentionné en préambule, le programme d'actions du PCAET fait l'objet d'un suivi régulier. La synthèse de l'avancement des actions est présentée annuellement en séance plénière du Haut Conseil Métropolitain pour le Climat.

Par ailleurs, chaque sous-action/projet est évalué(e) à l'aide d'indicateurs de suivi/de performance. Les résultats viendront nourrir le bilan à mi-parcours et permettront d'intégrer la démarche du PCAET dans un véritable processus d'amélioration continue.



Le CRTE témoigne de la volonté forte de la MEL de mobiliser les politiques menées localement dans le cadre du projet de mandat, au service de la relance.



Analyse de la qualité de l'air en 2021

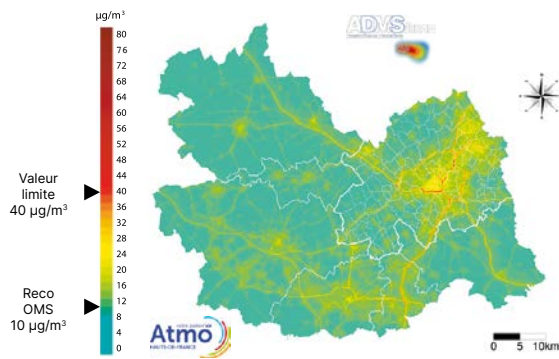
Quels principaux polluants ai-je respirés en 2021 ?

LE DIOXYDE D'AZOTE (NO₂)

Le dioxyde d'azote (NO₂) est un gaz très toxique qui pénètre profondément dans les poumons et irrite les bronches.

En 2021

Moyennes annuelles estimées sur la Métropole Européenne de Lille



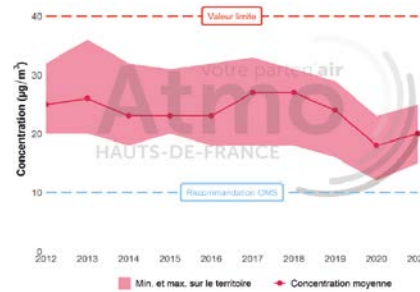
13 µg/m³ en moyenne sur le territoire
9 µg/m³ sur le département

0% exposée au dépassement de la valeur limite
99% au-dessus de la recommandation de l'OMS

Dépassement de la valeur limite le long d'axes routiers

Depuis 10 ans

Moyennes annuelles mesurées toutes stations confondues sur la Métropole Européenne de Lille



-20% baisse moyenne des concentrations depuis 2012 (en partie liée à la baisse des émissions)

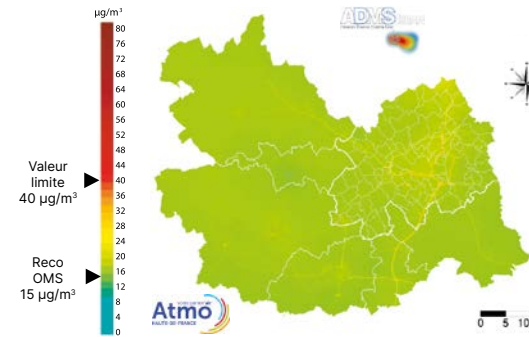
Aucun dépassement de la valeur limite en moyenne annuelle depuis 2012

LES PARTICULES PM₁₀ (de diamètre inférieur à 10 micromètres – 10 µm)

Les particules PM₁₀ (de diamètre inférieur à 10 micromètres – 10 µm) peuvent irriter et altérer les fonctions respiratoires. Certaines ont des propriétés mutagènes et cancérigènes.

En 2021

Moyennes annuelles estimées sur la Métropole Européenne de Lille



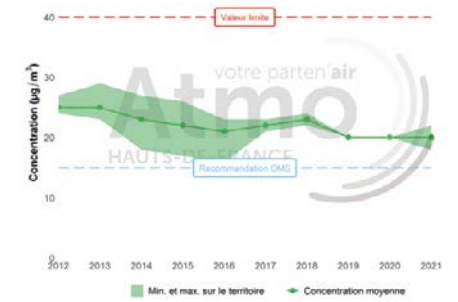
18 µg/m³ en moyenne sur le territoire
16 µg/m³ sur le département

0% exposée au dépassement de la valeur limite
100% au-dessus de la recommandation de l'OMS

Dépassement de la valeur limite le long du réseau routier structurant

Depuis 10 ans

Moyennes annuelles mesurées toutes stations confondues sur la Métropole Européenne de Lille



-20% Baisse moyenne des concentrations depuis 2012

Aucun dépassement de la valeur limite en moyenne annuelle depuis 2012

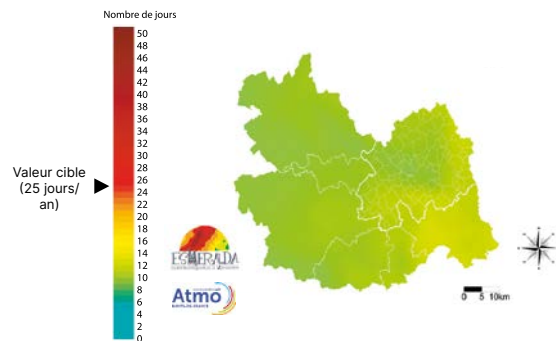
Dépassement de la valeur limite journalière (50 µg/m³ moins de 35 jours par an) en 2012 sur Roubaix

L'OZONE (O₃)

L'ozone (O₃) est un gaz agressif qui provoque de la toux, des altérations pulmonaires et des irritations oculaires.

En 2021

Nombre estimé de jours de dépassement du seuil de protection de la santé* sur la Métropole Européenne de Lille



* Maximum journalier de la moyenne glissante sur 8 heures (Valeur cible : 120 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 25 jours par an - Moyenne sur 3 ans (2019-2021))

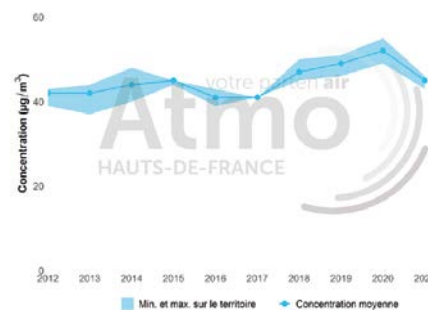
Entre 9 et 13 jours de dépassement sur le territoire (entre 6 et 16 sur le département)

0% exposée au dépassement de la valeur limite
78% au-dessus de l'OLT

Respect de la valeur cible (25 jours/an)
Non-respect de l'OLT
► Aucun dépassement autorisé

Depuis 10 ans

Moyennes annuelles mesurées toutes stations confondues sur la Métropole Européenne de Lille



+7% Hausse moyenne des concentrations depuis 2012 (une hausse est aussi observée à l'échelle nationale, en partie liée à la hausse des températures)

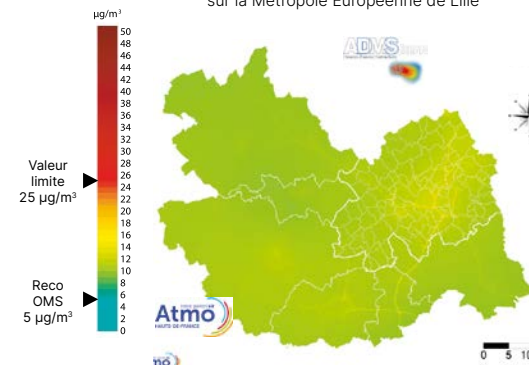
Dépassement de l'objectif à long terme entre 2012 et 2020

LES PARTICULES PM_{2,5} (de diamètre inférieur à 2,5 micromètres – 2,5 µm)

Les particules PM_{2,5} (de diamètre inférieur à 2,5 micromètres – 2,5 µm) ou particules fines ont un impact sanitaire plus important que les particules PM₁₀. Certaines ont des propriétés mutagènes et cancérigènes.

En 2021

Nombre estimé de jours de dépassement du seuil de protection de la santé* sur la Métropole Européenne de Lille



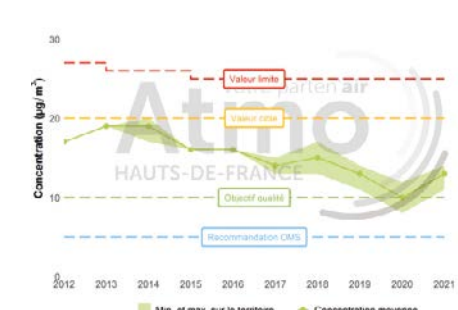
12 µg/m³ en moyenne sur le territoire
10 µg/m³ sur le département

0% exposée au dépassement de la valeur limite
100% au-dessus de la recommandation de l'OMS

Dépassement de la valeur limite le long des axes routiers comptant le plus fort trafic

Depuis 10 ans

Moyennes annuelles mesurées toutes stations confondues sur la Métropole Européenne de Lille



-24% Baisse moyenne des concentrations depuis 2012

Aucun dépassement de la valeur limite en moyenne annuelle depuis 2012

Aucun dépassement de la valeur cible depuis 2012
Dépassement de l'objectif de qualité depuis 2012

Analyse du budget climatique appliquée au compte administratif 2021

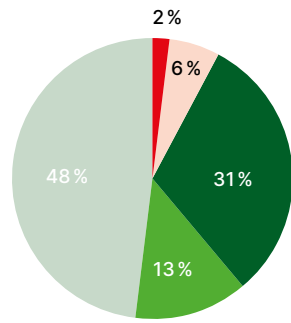
Analyse de l'intégralité des dépenses



Fonctionnement CA 2021

(Politiques métropolitaines – **664,7 M€** + SDIS + dépenses RH/administration)
Hors reversements aux communes, dettes et amortissements d'emprunts
Soit un périmètre d'analyse de 952 M€

ATTÉNUATION



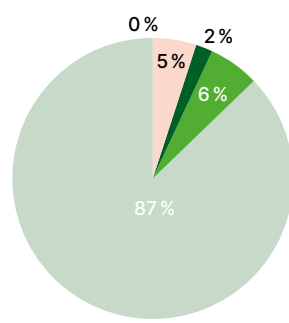
407 M€
(très) favorables à l'atténuation, dont :

- Exploitation des réseaux de transports en commun/mobilités bas-carbone
- Tri et valorisation des déchets
- Entretien des espaces naturels métropolitains, voies d'eau
- Exploitation des stations d'épuration
- Achat d'électricité d'origine renouvelable

24 M€
défavorables à l'atténuation, dont :

- Enfouissement de déchets
- Achats de combustibles fossiles
- Achats de réactifs (STEP)
- Déplacements en voiture/engins essence ou diesel, en avion

ADAPTATION



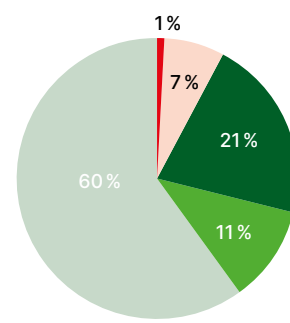
70 M€
(très) favorables à l'adaptation, dont :

- GEMAPI (entretien)
- Protection de la ressource en eau
- Sécurisation de l'alimentation en eau
- Aides aux populations vulnérables (FSL, fonds de rebond) – insertion/emploi
- Exploitation des lieux de fraîcheur (piscines, ENM notamment)

250 k€
défavorables à l'adaptation, dont :

- Subvention de projets favorisant l'artificialisation des sols

QUALITÉ DE L'AIR



299 M€
(très) favorables à la qualité de l'air, dont :

- Subvention d'événements/organismes valorisant les modes doux
- Défense incendie
- Logistique GNV – hydrogène – électrique
- Révision des documents d'urbanisme
- Mise en place de ZFE

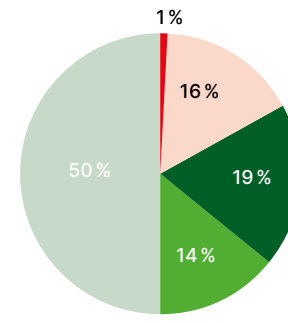
15 M€
défavorables à la qualité de l'air, dont :

- Produits alimentaires hors UE
- Déplacements en voiture/engins essence ou diesel, en avion

Investissement CA 2021

(Politiques métropolitaines – **350,5 M€** + dépenses RH/administration)
Soit un périmètre d'analyse de 392 M€

ATTÉNUATION



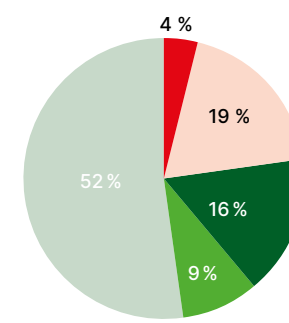
127 M€
(très) favorables à l'atténuation, dont :

- Développement – entretien des réseaux transports en commun/matériel roulant
- Extension/amélioration du tri et de la valorisation des déchets
- Développement des espaces naturels métropolitains, voies d'eau
- Projets valorisant les anciennes friches

5 M€
défavorables à l'atténuation, dont :

- Projets contribuant à l'artificialisation des sols
- Projets de voirie réduisant la part non dédiée à la voiture
- Achats de matériels numériques n'intégrant pas certains critères environnementaux

ADAPTATION



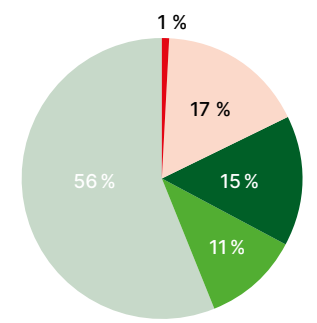
96,5 M€
(très) favorables à l'adaptation, dont :

- Rénovation thermique du parc immobilier (confort hiver et été)
- Gestion patrimoniale (eau potable/assainissement) – investissement GEMAPI
- Projets favorisant la désimperméabilisation/dépollution des sols
- Végétalisation de l'espace public

16,5 M€
défavorables à l'adaptation, dont :

- Projets contribuant à l'artificialisation des sols ou à la réduction des espaces végétalisés

QUALITÉ DE L'AIR



99 M€
(très) favorables à la qualité de l'air, dont :

- Aménagements cyclables – voies vertes
- Remplacement des systèmes de chauffage polluants du parc immobilier – Prime Air
- Achats de véhicules – engins – équipements (électriques, GNV, hydrogène)
- Développement – entretien des réseaux de transports en commun/matériel roulant

4 M€
défavorables à la qualité de l'air, dont :

- Achats de véhicules–engins essence ou diesel
- Projets habitat/tertiaire éloignés des réseaux de transports en commun

LES ÉDITIONS DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
2, boulevard des Cités Unies - CS 70043 - 59040 Lille Cedex

Rédaction: MEL - Direction Transitions Énergie Climat

Coordination de l'édition: MEL - Direction de la Communication

Direction artistique: MEL - Yann Parigot, Grégory Rolland

Mise en page et graphisme: MEL - Cimaya

Photographies: MEL - Alexandre Traisnel, Pascaline Chombart, Mathieu Dréan/Light Motiv, Antoine Repessé

Achevé d'imprimer en décembre 2022



MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies

CS 70043

59040 Lille Cedex

T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

